PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

15 September 1987 **Doc. 5782**

REPORT

on the cultural dimension of the audiovisual media in Europe[1]

(Rapporteur : Mrs MORF)

I. Draft recommendation on the cultural dimension of broadcasting in Europe

presented by the Committee on Culture and Education[2]

The Assembly,

1. Having considered the report by its Committee on Culture and Education (Doc. 5782) and the opinion of its Legal Affairs Committee (Doc. 5800);

2. Recalling its Recommendation 926 (1981), on questions raised by cable television and by direct satellite broadcasts, and Recommendation 996 (1984) on Council of Europe work relating to the mass media;

3. Recalling the Declaration on the Freedom of Expression and Information adopted by the Committee of Ministers in 1982;

4. Drawing attention to the profound changes in the mass media field, and in particular in that of television, as a result of the introduction of new transmission techniques by satellite and cable in conjunction with rapidly increasing commercialisation both in public broadcasting and through privatisation;

1. See Recommendation 996 (1984).

2. *a.* Unanimously adopted by the committee on 9 September 1987.

Members of the committee: MM. *G. Müller (Chairman), Tummers,* Mrs Hubinek *(Vice-Chairmen),* MM. *Amaro, Beysen,* Mrs *Blunck,* Mrs Brogle-Sele, MM. Burke *(Alternate: Power),* Cantieni, Chartron *(Alternate: Bassinet), Cifarelli, Çinar,* Crespo, Demarco, Deyannis, Mrs *Fischer,* Mr Gustafsson, Mrs *Hammarbacken,* Mrs *Hennicot-Schoepges,* MM. Hunault, *Jessel,* Kirk, Kontoyannopoulos, Matsis, Mermaz, Mrs *Morf,* Mr *Nuñez,* Mrs *Offenbeck,* MM. *Özarslan,* Pécriaux, *Rauti, Robles Orozco,* Ross, *Rodota',* Thorarinsson, *Thoresen, van der Werff, Woodall.*

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See 18th Sitting, 8 October 1987 (adoption of the draft recommendation as amended), and Recommendation 1067.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 septembre 1987 **Doc. 5782**

RAPPORT

sur la dimension culturelle de l'audiovisuel en Europe[1]

(Rapporteur : Mme MORF)

I. Projet de recommandation relatif à la dimension culturelle de la radiodiffusion en Europe

présenté par la commission de la culture et de l'éducation[2]

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du rapport de sa commission de la culture et de l'éducation (Doc. 5782) et de l'avis de sa commission des questions juridiques (Doc. 5800);

2. Rappelant sa Recommandation 926 (1981) relative aux questions posées par la télévision par câble et par la radiodiffusion directe au moyen de satellites, ainsi que sa Recommandation 996 (1984) relative à l'action du Conseil de l'Europe en matière de médias;

3. Rappelant la Déclaration sur la liberté d'expression et d'information adoptée en 1982 par le Comité des Ministres;

4. Soulignant les mutations profondes intervenues dans le domaine des moyens de communication de masse, en particulier de la télévision, par suite de l'introduction de nouvelles techniques de transmission par câble et par satellite conjuguée à l'accentuation rapide de la commercialisation tant des médias publics que privatisés;

1. Voir Recommandation 996 (1984).

2. *a.* Adopté à l'unanimité par la commission le 9 septembre 1987.

Membres de la commission: MM. *G. Müller (Président), Tummers,* Mme Hubinek *(Vice-Présidents),* MM. *Amaro, Beysen,* Mmes *Blunck,* Brogle-Sele, MM. Burke *(Remplaçant: Power),* Cantieni, Chartron *(Remplaçant: Bassinet), Cifarelli, Çinar,* Crespo, Demarco, Deyannis, Mme *Fischer,* M. Gustafsson, Mmes *Hammarbacken, Hennicot-Schoepges,* MM. Hunault, *Jessel,* Kirk, Kontoyannopoulos, Matsis, Mermaz, Mme *Morf,* M. *Nuñez,* Mme *Offenbeck,* MM. *Özarslan,* Pécriaux, *Rauti, Robles Orozco,* Ross, *Rodota',* Thorarinsson, *Thoresen, van der Werff, Woodall.*

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir 18e séance, 8 octobre 1987 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommandation 1067.

5. Noting that such developments might have potentially positive effects, in particular through:

a. increasing opportunities and new fields for cultural creation and expression;

b. broadening the range of choice of programmes;

c. assisting awareness of other European languages and cultures;

6. Believing however that such changes also carry serious cultural risks, notably:

a. the encouragement of passive consumption of broadcast material;

b. the reduction in programme diversity and the erosion of socially accepted standards of behaviour;

c. the undermining of the cultural identity of smaller countries or minor language groups, and the cultural diversity of Europe as a whole;

d. lack of respect for copyright and neighbouring rights;

e. economic and thereby cultural dependence on outside (largely commercial) factors;

7. Insisting on the need for an effective reassertion by governments of the public service nature of broadcasting (whether public or private), and of the political, educational and cultural roles of the mass media, and believing that greater emphasis should be placed on the mass media as a means of creative expression, cultural diversity and communication throughout Europe;

8. Believing that as a general principle both public and private broadcasting should be subject to the same rules;

9. Stressing the importance for member states to concert policies and, when relevant, harmonise legal arrangements relating to the mass media, but in a manner that will respect national differences and also the independence of professional broadcasting bodies;

10. Repeating its concern, expressed in Recommendation 963 (1983) on cultural and educational means of reducing violence, that artistic freedom should not be used as an alibi for purely commercial interests;

11. Recalling its Recommendation 862 (1979) on cinema and the state, and stressing the need for closer co-ordination of mass media policies with those of other means of cultural expression;

5. Constatant que ces faits nouveaux peuvent avoir des effets positifs, en particulier:

a. en multipliant les possibilités et en ouvrant de nouveaux domaines à la création et à l'expression culturelles;

b. en élargissant l'éventail des programmes;

c. en développant la connaissance d'autres langues et cultures européennes;

6. Convaincue toutefois que ces mutations comportent aussi de graves risques pour la culture, notamment:

a. l'encouragement de la consommation passive des matériels de diffusion;

b. l'uniformisation des programmes et l'érosion des modes de comportement sociaux admis;

c. la dégradation de l'identité culturelle des petits pays et groupes linguistiques minoritaires, et de la diversité culturelle de l'Europe dans son ensemble;

d. le non-respect du droit d'auteur et des droits voisins;

e. la dépendance économique et, partant, culturelle vis-à-vis de facteurs extérieurs (essentiellement commerciaux);

7. Insistant sur la nécessité pour les gouvernements d'affirmer de manière effective la vocation de service public de la radiodiffusion publique ou privée, ainsi que le rôle politique, éducatif et culturel des médias, et convaincue que leur fonction d'instruments de création, d'expression de la diversité culturelle et de communication à l'échelle européenne doit être renforcée;

8. Affirmant, comme principe de base, que les radiodiffusions publique et privée doivent être soumises à la même réglementation;

9. Soulignant l'importance, dans le domaine des médias, d'une concertation des politiques des Etats membres et, s'il y a lieu, de leurs dispositions juridiques, en respectant toutefois les spécificités nationales, ainsi que l'indépendance des organismes professionnels de radiodiffusion;

10. Soucieuse, comme elle l'a déjà exprimé dans la Recommandation 963 (1983) relative aux moyens culturels et éducatifs de réduire la violence, que la liberté artistique ne serve pas d'alibi à des intérêts purement commerciaux;

11. Rappelant sa Recommandation 862 (1979) sur le cinéma et l'Etat, et soulignant la nécessité d'une meilleure coordination entre la politique des communications de masse et celle qui a trait aux autres véhicules d'expression culturelle;

12. Recalling also its Recommendation 928 (1981) on minority languages and dialects, and Recommendation 1043 (1986), on Europe's linguistic and literary heritage, and stressing the role that the cinema and mass media can play in promoting linguistic diversity and widening cultural appreciation;

13. Recalling its Recommendation 1018 (1985) on private sponsoring of the arts, and Recommendation 1059 (1987) on the economics of culture, and believing that considerably more resources should be channelled from the enormous profits made in the mass media business into direct encouragement of original production and the development of new and more varied talent;

14. Recalling the long-standing concern of the Council for Cultural Co-operation and the Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs with the interaction between cultural policy and the communication media, and welcoming the proposal made by the ministers in Sintra (September 1987) for developing practical measures to promote European cultural diversity, taking into account the development of the communication technologies;

15. Having noted the texts adopted by the 1st European Ministerial Conference on Mass Media Policy (Vienna, December 1986), and welcoming in particular the direct request addressed by the Vienna Conference to the Committee of Ministers for the rapid preparation, within the Council of Europe framework, of binding legal instruments on certain crucial aspects of transfrontier broadcasting;

16. Stressing the need for the participation of the European Community bodies in this initiative;

17. Underlining the need for speed in this area, in order to keep pace with technological advance and avoid cultural policies being dictated by such advances,

18. Recommends that the Committee of Ministers:

a. finalise and open for signature early in 1988 a binding legal instrument on basic standards for transfrontier broadcasting by both public and private bodies, with a view to the possibility of its entering into force before the 2nd European Ministerial Conference on Mass Media Policy in Stockholm in November 1988, and set up an effective mechanism (including the representation of broadcasting bodies) to monitor the implementation of this instrument;

12. Rappelant également sa Recommandation 928 (1981) relative aux problèmes d'éducation et de culture posés par les langues minoritaires et les dialectes en Europe, ainsi que sa Recommandation 1043 (1986) relative au patrimoine linguistique et littéraire de l'Europe, et soulignant le rôle que le cinéma et les médias peuvent jouer dans la préservation de la diversité linguistique et dans l'extension de la capacité d'appréciation culturelle;

13. Rappelant sa Recommandation 1018 (1985) relative au mécénat privé et la culture, et sa Recommandation 1059 (1987) relative à l'économie de la culture, et considérant qu'une part bien supérieure des gigantesques profits réalisés par les médias commerciaux devrait être dégagée pour encourager les productions originales et la recherche de talents nouveaux et diversifiés;

14. Rappelant que les rapports entre la politique culturelle et les médias constituent un sujet de préoccupation de longue date du Conseil de la coopération culturelle et de la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles, et approuvant la proposition formulée par les ministres à Sintra (septembre 1987) visant à définir des mesures concrètes en vue de renforcer la diversité culturelle de l'Europe face au développement des technologies de la communication;

15. Ayant pris note des textes adoptés par la 1re Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse (Vienne, décembre 1986), et se félicitant tout particulièrement de l'appel qu'elle a lancé au Comité des Ministres pour l'inviter à entreprendre promptement, dans le cadre du Conseil de l'Europe, l'élaboration d'un instrument juridique contraignant sur divers aspects primordiaux de la radiodiffusion transfrontière;

16. Insistant sur la nécessité que les organes de la Communauté européenne coopèrent à cette entreprise;

17. Soulignant qu'une action rapide en cette matière est indispensable pour être au même rythme que les avancées technologiques, afin que celles-ci ne s'imposent pas aux politiques culturelles,

18. Recommande au Comité des Ministres:

a. de mettre au point et d'ouvrir à la signature, au début de 1988, un instrument juridique contraignant énonçant les principes de base à respecter dans la radiodiffusion transfrontière publique ou privée et de faire en sorte qu'il puisse entrer en vigueur avant la 2e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse, prévue pour novembre 1988 à Stockholm, et de créer un mécanisme efficace (au sein duquel les organismes de radiodiffusion seront représentés) chargé de surveiller l'application de cet instrument;

b. provide for the subsequent inclusion into such an instrument of binding agreements or additional protocols in other fields mentioned in the following paragraphs;

c. adopt a declaration on public responsibility for the mass media and the public service nature of broadcasting, with particular reference to the role of television in stimulating awareness of different cultures and developing the diversity of cultural and linguistic identities;

d. draw up proposals for maintaining and encouraging the linguistic diversity of the mass media, for example by:

i. joint production funds on which minor language nations may also draw;

ii. encouraging the inclusion of minor language interviews in news bulletins;

iii. the development of improved techniques for subtitling and the provision of dubbing on an optional basis;

iv. ensuring the right for national languages, and where appropriate minor local and regional languages, to be carried on national, regional and local networks;

e. accelerate and intensify its work on guidelines for reducing violence, brutality and pornography (with reference to national legislation), not only on videograms, but also with reference to broadcasting in general;

f. encourage media education, for example by:

i. the introduction of school courses on appreciation of the media and on audiovisual production;

ii. the information of adults, and not only parents, as to developments in the mass media field;

g. promote the use of the mass media in education;

h. encourage the development of international concertation to promote the production and distribution of audiovisual works in Europe within the framework of overall cultural policies, including :

i. training programmes, for example the setting up of training centres for those working in the broadcasting profession, and trainee exchange schemes;

ii. protection of copyright and neighbouring rights;

b. de prévoir l'insertion ultérieure dans cet instrument d'accords ou de protocoles additionnels contraignants dans d'autres domaines mentionnés aux paragraphes suivants;

c. d'adopter une déclaration affirmant la responsabilité des pouvoirs publics à l'égard des médias et la vocation de service public de la radiodiffusion, où sera notamment souligné le rôle de la télévision comme moyen de connaissance des différentes cultures et de renforcement de la diversité des identités culturelles et linguistiques;

d. de définir des propositions d'action tendant à préserver et à favoriser le pluralisme linguistique dans les médias, notamment par:

i. la création d'un fonds commun affecté à la production, et qui serait aussi à la disposition des pays de langue minoritaire;

ii. l'insertion, dans les bulletins d'information, d'interviews dans des langues minoritaires;

iii. l'amélioration des techniques de sous-titrage et de doublage;

iv. la garantie du droit pour les langues nationales, et le cas échéant pour des langues minoritaires locales et régionales, de se faire entendre sur les réseaux nationaux, régionaux et locaux;

e. d'accélérer et d'intensifier la mise au point de lignes directrices ayant pour but de réduire la violence, la brutalité et la pornographie, en s'appuyant sur les législations nationales, non seulement dans les vidéogrammes, mais aussi dans tous les domaines de la radiodiffusion;

f. de favoriser l'éducation aux médias notamment par:

i. l'introduction dans les programmes scolaires des cours de formation à l'appréciation critique des médias et de la production audiovisuelle;

ii. l'information des adultes (et pas seulement les parents) sur les évolutions du secteur des médias;

g. d'encourager l'utilisation des *mass media* dans l'enseignement;

h. d'encourager le développement de la concertation entre pays aux fins de favoriser la production et la distribution des réalisations audiovisuelles en Europe dans le cadre d'une politique culturelle globale qui comprendrait:

i. des programmes de formation, en particulier la création de centres de formation destinés aux professions de la radiodiffusion, ainsi que des programmes d'échanges de stagiaires;

ii. la protection du droit d'auteur et des droits voisins;

iii. the closer co-ordination of media policies, and in particular the relationship between cinema and television;

iv. mechanisms of direct and indirect support for audiovisual creativity;

v. special emphasis on coproduction in the making of musical and other non-verbal programmes;

i. maintain and encourage a continuing dialogue between all partners (government, media, public and interested non-governmental bodies) with a view to developing, by means of a series of suitable instruments, the basis for the free exchange of mass media material and professional experience between European member countries, between Western and Eastern Europe, and between Europe and other parts of the world;

j. conduct periodic reviews of international co-operation and research relating to broadcasting.

II. Draft resolution on European Cinema and Television Year

presented by the Committee on Culture and Education[1]

The Assembly,

1. Recalling its various recommendations on cinema and the audiovisual sector, in particular Recommendation 862 (1979) on cinema and the state, and Recommendation 1067 (1987) on the cultural dimension of broadcasting in Europe;

2. Stressing the importance of the cultural diversity of Europe which ought to be reflected in the audiovisual field;

3. Welcoming the designation of 1988 as European Cinema and Television Year (ECTVY), an activity which will be undertaken jointly by the Council of Europe and the European Communities;

4. Noting that the main objectives of the Year are:

a. to promote awareness, particularly among political circles, cinema and television professionals and opinion leaders, of the importance of a strong audiovisual industry, able to compete with the large overseas industries in this field;

b. to reflect the European identity in the audiovisual media and facilitate creativity, working for a better balance among the large and small cultural areas in Europe;

1. *a.* See page 1, footnote 2.*a.*

b. See 18th Sitting, 8 October 1987 (adoption of the draft resolution as amended), and Resolution 887.

iii. la coordination plus étroite des politiques des médias, et en particulier les relations entre cinéma et télévision;

iv. des mécanismes d'aide directe et indirecte à la création audiovisuelle;

v. une insistance particulière sur la coproduction d'émissions musicales et d'autres programmes d'expression non verbale;

i. d'entretenir et de favoriser des contacts permanents entre toutes les parties intéressées (gouvernements, médias, public, organismes non gouvernementaux concernés), afin d'établir, au moyen d'une série d'instruments appropriés, la base d'un libre-échange de matériaux de diffusion et d'expérience professionnelle entre les pays membres du Conseil de l'Europe, entre l'Europe de l'Est et l'Europe occidentale, et entre l'Europe et d'autres régions du monde;

j. d'examiner périodiquement l'état de la coopération internationale et de la recherche dans le domaine de la radiodiffusion.

II. Projet de résolution relatif à l'Année européenne du cinéma et de la télévision

présenté par la commission de la culture et de l'éducation[1]

L'Assemblée,

1. Rappelant ses différentes recommandations sur le cinéma et l'audiovisuel, et notamment sa Recommandation 862 (1979) sur le cinéma et l'Etat, et sa Recommandation 1067 (1987) relative à la dimension culturelle de la radiodiffusion en Europe;

2. Insistant sur l'importance de la diversité culturelle de l'Europe qui devrait être reflétée dans le paysage audiovisuel;

3. Se félicitant de la désignation de 1988 comme Année européenne du cinéma et de la télévision (AECTV), activité qui sera menée conjointement par le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes;

4. Notant que les objectifs principaux de l'Année sont:

a. de faire prendre conscience, notamment dans les milieux politiques, parmi les professionnels du cinéma et de la télévision et les formateurs de l'opinion, de l'importance d'une industrie audiovisuelle forte, capable de concurrencer les grandes industries d'outre-mer dans ce domaine;

b. de faire en sorte que l'identité européenne se reflète dans les médias audiovisuels et de favoriser la créativité, en œuvrant pour un meilleur équilibre entre les grandes et les petites zones culturelles de l'Europe;

1. *a.* Voir page 1, note 2.*a.*

b. Voir 18e séance, 8 octobre 1987 (adoption du projet de résolution amendé), et Résolution 887.

c. to promote progress within the Community in this field and the creation of conditions for the development of the European audiovisual sector, working for, *inter alia*, increased mobility of persons and goods connected with the audiovisual industry;

d. to obtain better co-operation within Europe on the financing, production and distribution of audiovisual programmes, and a closer partnership between cinema and television;

5. Noting that the Year is being prepared, at European level, by a steering committee and, at national level, by national committees to be set up in all the participating countries;

6. Wishing ECTVY to be open to as many countries as possible;

7. Drawing attention to the importance of co-operation with East European countries and of including them especially in the implementation of the Year;

8. Supporting the initiative of its Committee on Culture and Education to contribute to the Year by organising a colloquy on "Cinema and television: the audiovisual field as a vector of communication between East and West", in Orvieto (Italy);

9. Recalling the holding of European Music Year in 1985 and wishing that lessons be drawn from it for 1988,

10. Asks the ECTVY Steering Committee:

a. to consider possible follow-up measures as well as preparing for the Year;

b. to encourage television channels to co-operate by preparing films or documentaries on cultural routes in Europe and other subjects;

c. to include the Orvieto Colloquy in the European programme of activities.

III. Explanatory memorandum[1]

by Mrs MORF

1. Introduction

Europe is the present focus of the debate about television. With a long history of national

1. This report has not been able to take account of the proceedings of the 5th Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs (Sintra, 15-17 September 1987) or of the Steering Committee on the Mass Media (Strasbourg, 24 September-2 October 1987).

c. de promouvoir des progrès dans ce domaine au sein de la Communauté et la création de conditions qui soient de nature à permettre le développement du secteur audiovisuel européen, en favorisant entre autres une mobilité accrue des personnes et des biens ayant un lien avec l'industrie audiovisuelle;

d. de parvenir à une meilleure coopération en Europe en ce qui concerne le financement, la production et la distribution de programmes audiovisuels, et à une association plus étroite entre le cinéma et la télévision;

5. Notant que l'Année est préparée, au niveau européen, par un comité directeur et, au niveau national, par des comités nationaux établis par tous les pays participants;

6. Désireuse que l'AECTV soit ouverte à un aussi grand nombre de pays que possible;

7. Rappelant l'intérêt de la coopération avec les pays de l'Est et l'importance d'associer ces pays, surtout dans la perspective de la mise en œuvre de l'Année;

8. Soutenant l'initiative de sa commission de la culture et de l'éducation de contribuer à l'Année en organisant à Orvieto (Italie) un colloque sur le thème «Cinéma et télévision: l'audiovisuel comme vecteur de communication entre l'Est et l'Ouest»;

9. Rappelant l'exercice de l'Année européenne de la musique 1985 et souhaitant en tirer des leçons pour 1988,

10. Demande au Comité directeur de l'AECTV:

a. de réfléchir aux suites éventuelles à donner à l'Année en même temps qu'il travaille à sa préparation;

b. d'encourager la collaboration de chaînes de télévision pour la préparation de films ou de documentaires sur des itinéraires culturels en Europe et sur d'autres sujets;

c. de retenir le Colloque d'Orvieto dans le programme européen des manifestations.

III. Exposé des motifs[1]

par M^me^ MORF

1. Introduction

L'Europe se trouve aujourd'hui au centre du débat sur la télévision. Avec une longue tradi-

1. Ce rapport n'a pas pu prendre en considération les travaux de la 5e Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles (Sintra, 15-17 septembre 1987) et du Comité directeur sur les moyens de communication de masse (Strasbourg, 24 septembre-2 octobre 1987).

public-service broadcasting, European countries must decide individually and collectively how best to respond to the challenges of transfrontier broadcasting, international media and commercialisation.

Current problems connected with television broadcasting are comparable to those encountered in the past when radio was introduced. The spread of private broadcasting faces us today with a prodigious growth in the commercial dimension of the mass media and in public awareness.

Time has been won for further reflection as a result of temporary technological failure and delays in satellite-launching programmes. But the era of effective national control over the mass media is rapidly reaching its end for the whole of Europe, East as well as West.

The challenge facing us today is whether Europe can provide a satisfactory model of international concertation on the mass media as an alternative to the American model of commercial enterprise. One key to such a solution lies in the cultural and linguistic diversity of Europe. It is both a means of, and a justification for resisting the commercial alternative; at the same time it is possible that this European solution could have a wider international application.

Already today the commercial stakes are high in the mass-media field, but they must not be allowed to interfere with the free flow of information or the importance of freedom of cultural expression. We must also remain attentive to maintaining the political, educational and cultural roles of the mass media and not only their value for entertainment and commercial profit. We must ensure that these objectives remain clearly in focus as our countries concert positions on mass-media policy.

This report is primarily the statement of a political position. The term "mass media" applies principally to the audiovisual sector. Further information about the main stages in European co-operation in this sector within the Council of Europe may be found in Appendix I.

2. Some general considerations on the mass media

1. *The cultural and educational potential of the mass media*

The mass media represent a means of cultural expression. They range widely from the printed book to the audiovisual cassette, they offer

tion de radiodiffusion nationale de service public, les gouvernements des pays européens doivent décider individuellement mais également collectivement de la meilleure réaction au défi des médias internationaux et de la commercialisation en matière de radiodiffusion transfrontière.

Les problèmes actuels liés à la diffusion télévisée sont comparables à ceux rencontrés autrefois pour l'introduction de la radio. Avec l'extension du secteur privé de la radiodiffusion, nous sommes aujourd'hui confrontés à un développement très important de la dimension commerciale des *mass media* et cela devant un public beaucoup plus habitué.

Un délai de réflexion nous a été accordé en raison d'échecs technologiques temporaires et de retards dans les programmes de lancement de satellites. Cependant, l'ère du contrôle national effectif des moyens de communication de masse va prendre fin rapidement dans l'ensemble de l'Europe, à l'Est comme à l'Ouest.

Le défi qu'il nous faut relever consiste à montrer que l'Europe peut apporter un modèle satisfaisant de concertation internationale des moyens de communication de masse, une solution autre que l'entreprise commerciale de type américain. La diversité culturelle et linguistique de notre région offre la clé d'une telle solution. Elle est à la fois le moyen et la justification de la résistance à la formule commerciale, tout en n'ignorant pas le fait que cette solution européenne pourrait avoir une application internationale plus large.

Alors que les enjeux commerciaux sont déjà importants aujourd'hui, ils ne doivent pas affecter l'exercice de libertés importantes comme celles de l'information ou de l'expression culturelle. Il nous faut également veiller au maintien des rôles politique, éducatif et culturel des moyens de communication de masse et non pas les réduire exclusivement à des instruments de divertissement et de profit commercial. Nous devons faire en sorte que ces objectifs demeurent clairement au premier plan lorsque nos gouvernements concerteront leurs politiques relatives aux communications de masse.

Ce rapport est avant tout une prise de position politique. Il faudra entendre par *mass media*, principalement, le secteur de l'audiovisuel. Des informations complémentaires concernant les principales étapes de la coopération européenne dans ce secteur figurent en annexe I.

2. Quelques observations générales sur les *mass media*

1. *Potentiel culturel et éducatif*

Les *mass media* représentent un véhicule d'expression culturelle. Leur gamme est variée, du livre à la cassette audiovisuelle, ils offrent des

considerable opportunities for cultural development and constitute a valuable educational tool.

Technological developments, the advent of cable television and direct broadcasting by satellite, as well as other technical innovations, ought to consolidate this prime function of cultural initiation and training.

2. *The inherent risks of the mass media*

Nevertheless, there are inherent risks in the expansion of the media: they encourage mass production and passive consumption. They prompt or condition behaviour which has repercussions in society, in particular by encouraging an increase in violence.

Indeed, if we fail to make an accurate and timely assessment of the possible consequences which technical, economic and legal options can have on cultural life, we could find ourselves in an impasse when it is too late to neutralise the potential, adverse results.

If the aim of cultural policy is to make the most of cultural resources to foster creativity and cultural identity, so as to be able to offer private individuals a high-quality product which furthers their self-realisation and development, it is essential that every cultural policy take account of the changes entailed by technological developments in audiovisual communication.

3. *Further dangers stemming from commercialisation*

Greater commercialisation of the media is likely to deal a blow, perhaps even a fatal one, to our cultural heritage. There are numerous dangers: it encourages conformism through mass marketing and restricts the diversity of creative activity. Preference is given to cheaper programme material (series, sport and imported programmes). Competing channels proliferate and this exacerbates the problem of content quality. Publicity mushrooms, affecting programme schedules and the content of broadcasts.

This multiplication of audiovisual channels (on additional Hertzian waves or by cable and satellite) is likely above all to constitute a serious hazard to the cultures and languages of Europe. If their diversity is not reflected and if governments do not come out forcefully in favour of multilingual production, minority languages could suffer serious harm, and, in the long term, would be bound to disappear from the media and, therefore, from current use.

chances considérables pour le développement culturel et constituent un instrument éducatif précieux.

Le développement technologique, l'avènement de la câblovision et de la retransmission directe par satellite, comme d'autres innovations techniques devraient venir renforcer cette fonction prioritaire de formation et d'initiation culturelle.

2. *Risques intrinsèques*

Toutefois, des risques intrinsèques liés au développement des moyens de communication existent: encouragement à la production de masse, à la consommation passive, incitation ou conditionnement entraînant des répercussions au niveau social, provoquant notamment l'augmentation de la violence.

Si, en effet, on néglige d'évaluer à sa juste mesure et à temps les conséquences possibles que les options techniques, économiques et juridiques peuvent avoir sur la vie culturelle, on risque de se trouver dans une position d'impasse à un moment où il sera trop tard pour neutraliser les conséquences négatives qui peuvent en résulter.

Si le but de toute politique culturelle est celui de mettre les ressources du pays au profit de la création et de l'identité culturelle afin d'offrir à l'individu un produit de qualité qui contribue à son épanouissement et à son développement, il est indispensable que toute politique culturelle tienne compte des changements qu'impliquent les mutations technologiques pour la communication audiovisuelle.

3. *Autres risques engendrés par la commercialisation*

Le développement de la commercialisation des médias risque de porter atteinte, peut-être même un coup fatal, à notre patrimoine culturel. Ces risques sont nombreux: encouragement du conformisme par la distribution de masse au détriment de l'activité créatrice, préférence pour les programmes les plus économiques (séries, sport, programmes importés), multiplication des chaînes en concurrence aggravant la baisse de qualité du contenu, augmentation de la publicité avec ses effets sur la programmation et le contenu des émissions.

Cette multiplication des canaux audiovisuels (par ondes supplémentaires hertziennes, par câble et par satellite) risque surtout de constituer un grave danger pour les cultures et les langues de l'Europe. En effet, dans la mesure où elles ne seront pas représentées dans leur diversité et si la volonté des gouvernements ne devait pas s'exprimer clairement en faveur d'une production multilingue, les langues mineures subiraient de graves dommages et seraient, à long terme, vouées à la disparition au niveau des médias et donc de l'usage courant.

As made clear by the French report to the European Ministerial Conference on Mass Media Policy, held in Vienna in 1986, the first premiss which must be stated is that audiovisual production in Europe must be able to respond to the demands (they are already growing but will soon be huge) of the new media.

4. *Additional threats: exposure to worldwide market forces*

Many programme slots in Europe today are occupied by American or Japanese productions. Europe is therefore exposed to world market forces. It is faced with countries producing on a large scale for vast markets. Europe must respond by pooling resources to achieve economies of scale.

The search for a common policy on mass communications is undermined chiefly by the special linguistic relations of some European countries (Spain with Latin America, France with the French-speaking world, the United Kingdom with the United States and Nordic countries with one another), which create a risk that parallel or isolationist markets will emerge.

3. Parameters for mass-media policy in Europe

1. *The basic premises*

The essence and cohesion of a European approach to mass-media policy is based on three basic premises:

— freedom of expression,

— the cultural and linguistic diversity of Europe,

— a sense of state responsibility linked to the notion of public-service broadcasting.

Freedom of expression, as defined in Article 10 of the European Convention on Human Rights, is always mentioned when we talk about the media, their scope and their role.

Of the many points made in discussions of this issue, it is important to remember that freedom of expression must not be used as an excuse solely in order to serve purely commercial ends and to recall the distinction which must be made between the freedom of expression of information and the freedom of cultural expression of individuals and groups. In this debate, the cardinal role

Comme l'a précisé le rapport français présenté à Vienne lors de la Conférence ministérielle européenne de 1986 sur la politique des communications de masse, le premier constat qui doit être fait est la nécessité pour la production audiovisuelle en Europe d'être en mesure de répondre à la demande, déjà croissante mais bientôt gigantesque, des nouveaux supports.

4. *Menaces supplémentaires: l'exposition aux forces mondiales du marché*

Une bonne partie des tranches horaires des programmes en Europe sont aujourd'hui occupées par les productions américaines ou japonaises. Ainsi, l'Europe est exposée aux forces mondiales du marché. Elle se trouve confrontée à des pays produisant à grande échelle pour des marchés importants. Dans cette logique de l'économie d'échelle, il est nécessaire que l'Europe apporte une réponse commune.

Or, le principal obstacle à la recherche d'une politique commune en matière de communication de masse se situe au niveau des relations privilégiées d'origine linguistique qu'entretiennent certains pays européens (l'Espagne avec l'Amérique latine, la France avec les pays francophones, le Royaume-Uni avec les Etats-Unis, les pays nordiques entre eux), créant un risque de développement de marchés parallèles ou isolationnistes.

3. Paramètres européens sur la politique de communication de masse

1. *Postulats de base*

L'essence et la cohésion d'une approche européenne en matière de politique de communication de masse se fondent sur trois postulats de base:

— la liberté d'expression,

— la diversité culturelle et linguistique de l'Europe,

— le sens de la responsabilité gouvernementale lié au concept de la radiodiffusion de service public.

La liberté d'expression telle qu'elle est définie à l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme est toujours évoquée lorsque l'on parle des médias, de leur portée et de leur rôle.

Des nombreux débats qui ont été engagés sur ce sujet, il nous semble intéressant de retenir la nécessité de ne pas invoquer la liberté d'expression uniquement pour servir des finalités purement commerciales et de rappeler la distinction qui doit être faite entre la liberté d'expression de l'information et la liberté d'expression culturelle des individus et des groupes. Il ne faut pas oublier dans ce

played by public opinion when the function of the media and the scope of freedom of expression are defined must not be forgotten. That is why it is essential to the European mass-media debate that it be conducted in as open a way as possible with full consultation of all the partners involved: governments, public and private broadcasting bodies, professional bodies and the public.

The European cultural landscape is distinguished by a considerable variety of languages, structures, cultural models, situations and history.

Hence it is hard to imagine how a European media policy could result in common audiovisual production reflecting the same European origins. Indeed, if it is acknowledged that European cultural diversity is an asset, national encouragement should not only turn specific cultural features to good account, but would also make it possible, by joining forces, to enlarge production in Europe. The media, like several other sectors, have growing financial needs, whereas traditional sources of finance are tending to dwindle. In this context, it is absolutely essential not to lose sight of the fact that the trend towards the deregulation of the media has given rise to a new generation of private broadcasting stations. Moreover, as has been stated on several occasions, both in Vienna at the European Ministerial Conference and in The Hague at the Final Conference on Project No. 11, devoted to the promotion of creativity taking into account the development of the culture industry, it is vital that private broadcasting companies accept the same responsibility as the public sector in the field of the media.

2. *Diversity of the mass-media situation*

The salient feature of the European mass-media situation is, however, complete diversity and variation in the relevant fields:

— legal, fiscal, administrative,

— broadcasting traditions and styles,

— broadcasting companies (public, semi-public, purely commercial),

— linguistic compatibility.

Consequently, when seeking a common European policy on the mass media, the lack of a single market area is felt.

débat le rôle capital joué par l'opinion publique dans la définition de la fonction des médias et de la portée de la liberté d'expression. C'est pourquoi, il est essentiel que le débat européen sur les moyens de communication de masse soit conduit de manière aussi ouverte que possible avec des consultations approfondies de tous les partenaires intéressés: gouvernements, organes publics et privés de radiodiffusion, instances professionnelles, auditeurs et spectateurs.

Le paysage culturel européen est caractérisé par une diversité considérable de langues, structures, modèles culturels, situations, passé historique.

C'est pourquoi il est difficile d'imaginer qu'une politique européenne des médias puisse aboutir à une production audiovisuelle commune qui traduirait une même appartenance européenne. Au contraire, en partant de la prise de conscience que la diversité culturelle européenne est un atout, l'encouragement au niveau national mettra en valeur, non seulement les spécificités culturelles, mais permettra également, par la conjugaison d'efforts communs, de développer la production en Europe. Comme plusieurs autres secteurs, les médias ont des besoins financiers croissants alors que les moyens traditionnels de financement ont tendance à se réduire. Dans ce contexte, il est capital de ne pas perdre de vue que la tendance à la déréglementation des médias a donné naissance à une nouvelle génération de radiodiffuseurs constituant le secteur privé. Comme cela a d'ailleurs été affirmé à plusieurs reprises, aussi bien à Vienne à la Conférence ministérielle européenne qu'à La Haye à la Conférence finale sur le Projet n° 11 consacrée à la promotion de la création face au développement des industries culturelles, il est indispensable que les radiodiffuseurs privés assument les mêmes responsabilités que le secteur public dans le domaine des médias.

2. *Diversité de la situation des moyens de communication de masse*

La situation des moyens de communication de masse en Europe se caractérise par une diversité et des variations maximales dans des domaines pertinents, notamment:

— les dispositions juridiques, fiscales et administratives,

— les traditions et les styles de radiodiffusion,

— les sociétés qui exercent ces activités (publiques, semi-publiques, purement commerciales),

— la compatibilité linguistique.

Par conséquent, dans la recherche d'une politique européenne commune en matière de *mass media*, on ressent l'absence d'une zone de marché unique.

These are the facts forming the basis for numerous debates about the tactics to be adopted to meet the double challenge of an increasing number of "slots to be filled" and the penetration of foreign products.

The issue is most frequently discussed in business terms: production costs, large-scale distribution, market "penetration", while creativity is seen as a means of making production economically competitive.

Despite the present economic weakness of the European market and the fact that national networks cannot produce for large enough markets, the member states of the Council of Europe must strive for an independent position as regards the media, in the hope that they will be able to export their products successfully.

3. *The options*

The options open to the debate within Europe on mass media policy are therefore:

— to develop a concerted approach on mass-media policy by seeking to establish common ground on vital issues;

— to concentrate on a totally protectionist mercantile approach;

— to let international forces take over.

Although all these options have been variously supported, I think that it is the responsibility of any state to work for the first option and ensure directly or indirectly the public-service function of broadcasting. This was the challenge put to the Council of Europe by the 1st European Ministerial Conference on Mass Media Policy, held in Vienna in December 1986, at which the ministers confirmed their wish not to consider the topic of broadcasting from a purely economic angle.

It is consequently necessary to adopt a systematic approach to the mass media when defining any cultural policy. In doing so, the aim is not to deny or minimise the need to raise the European media to an economically competitive level, but we must resist the temptation, which is becoming apparent in several national and international circles, to fight the challenge of the mass media and competition from outside Europe solely on the economic front.

A partir de ces données de fait se tiennent de multiples débats sur les stratégies à adopter pour répondre au double défi posé par la multiplication des «espaces à occuper», d'une part, et par la pénétration des produits étrangers, d'autre part.

Le plus souvent, la question est évoquée en terme de marché: coût de production, distribution à grande échelle, «pénétration» commerciale, la créativité étant évoquée comme le moyen de rendre une production économiquement compétitive.

Malgré la faiblesse économique actuelle du marché européen et l'impossibilité pour les réseaux nationaux de produire pour des marchés de dimensions suffisantes, les pays membres du Conseil de l'Europe doivent poursuivre l'objectif d'accéder à une position indépendante en matière de médias dans la perspective de les voir avec succès exporter leurs produits.

3. *Options du débat*

Ainsi, les options apportées au débat européen sur la politique des communications de masse consistent:

— soit à établir une approche concertée de la politique des *mass media* en recherchant les points de concordance sur les questions essentielles;

— soit à adopter une attitude mercantile de protectionnisme total;

— soit à permettre le libre jeu des forces internationales.

Bien que toutes ces options aient été défendues, votre rapporteur pense que tout Etat a pour responsabilité de favoriser la première option et de veiller directement ou indirectement à l'exercice de la fonction de service public de la radiodiffusion. Tel a été le défi lancé au Conseil de l'Europe par la 1re Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse, tenue à Vienne en décembre 1986, au cours de laquelle les ministres ont réaffirmé leur volonté de ne pas envisager le problème de la radiodiffusion sous un angle purement économique.

Il est par conséquent nécessaire d'adopter une approche et un examen systématiques des moyens de communication de masse dans la définition de toute politique culturelle. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de rejeter ou de minimiser la nécessité de porter l'Europe à un niveau économiquement compétitif en matière de médias, mais il faut résister à la tentation, qui semble se dessiner dans plusieurs milieux, qu'ils soient nationaux ou internationaux, de relever le défi lancé par les *mass media* et la concurrence extra-européenne en termes uniquement économiques.

4. Assessment of the current situation

1. *Activities in progress*

After the Vienna Conference, Council of Europe member states called on the Council to draw up a binding legal instrument on the mass media. For the moment, there is a preference for this approach to that proposed by the Commission of the European Community.

The EEC Commission is, however, proceeding with its mass-media programme and especially the proposal for a directive containing the main ideas put forward in the "Green Paper": European content of programme schedules, regulation of advertising, protection of young people and copyright.

Moreover, France has also taken the unilateral initiative of calling for *ad hoc* co-operation on media policy by publishing a "Blue Paper" entitled *Pour une Europe de l'éducation et de la culture* (For an educated, cultivated Europe).

Similarly, the case has been put in the Committee on Culture and Education for a specific institution or high authority to safeguard the media in Europe, along the lines of the former European Coal and Steel Community (ECSC).

At present, the European Broadcasting Union seems to be more inclined to follow the Council of Europe approach, as the more moderate one. It also seems more likely to lead to a compromise between the requirements of a public and private broadcasting service.

2. *The activities of the Steering Committee on the Mass Media (CDMM)*

In the Council of Europe, the CDMM has already organised three working sessions on the implementation of the resolutions of the Vienna Conference. Discussion has already advanced on the area to be covered by a binding legal instrument (which is now taking shape as a convention) and is proceeding on related issues. Our first impressions of the CDMM's preliminary work on this draft convention are that the committee is determined to draft the instrument the ministers requested as quickly as possible, but that there is a general tendency towards a fairly flexible framework so as to achieve a compromise between the different member states' positions.

In the preparation of this binding legal instrument, on which the Steering Committee's debates are focusing at present, an attempt is being made to secure an agreement on the free flow of European programmes between European countries in order to widen the internal market for European broadcasting.

4. Evaluation de la situation présente

1. *Initiatives en cours*

Suite à la Conférence de Vienne, les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe ont invité ce dernier à élaborer un instrument juridique contraignant dans le domaine des moyens de communication de masse et pour l'instant il y a une préférence pour cette approche plutôt que pour celle proposée par la Commission de la Communauté européenne.

Toutefois, cette dernière poursuit la mise en œuvre de son programme, et en particulier le projet de directive reprenant les principales propositions du «Livre vert»: diffusion de programmes à l'échelle de la Communauté, réglementation de la publicité, protection de la jeunesse, droits d'auteur.

D'autre part, le Gouvernement français a également pris l'initiative unilatérale d'appeler à une coopération *ad hoc* dans le domaine des médias en publiant un «Livre bleu» intitulé: «Pour une Europe de l'éducation et de la culture».

De même, on a plaidé au sein de la commission de la culture et de l'éducation la cause d'une institution spécifique, analogue à l'ancienne Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui aurait pour mission de sauvegarder les médias en Europe.

Actuellement, l'Union européenne de radiodiffusion semble pencher davantage vers la solution du Conseil de l'Europe, considérée comme plus modérée. Elle semble être plus à même d'entraîner un compromis entre les exigences d'un service de radiodiffusion public et privé.

2. *Travaux du Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM)*

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, le CDMM a déjà organisé trois réunions de travail sur la mise en œuvre des propositions de la Conférence de Vienne. La discussion a progressé en ce qui concerne la portée d'un instrument juridique contraignant qui prend actuellement la forme d'une convention et elle se poursuit pour les questions connexes. Des premiers travaux du CDMM consacrés à ce projet de convention on peut retirer une première impression: la volonté du comité de rédiger dans les temps le plus brefs possible, l'instrument souhaité par les ministres, mais la tendance générale à aller vers une structure-cadre assez souple afin de composer avec la position des différents pays membres.

Dans le cadre de la préparation de cet instrument juridique contraignant, actuellement au centre des débats du comité directeur, on s'efforce de parvenir à un accord sur la libre circulation de programmes entre pays européens pour élargir le marché intérieur de la radiodiffusion européenne.

To this end, basic standards must be adopted in essential fields such as programming, the protection of young people (a matter of great importance to the Assembly), advertising, sponsorship and copyright. They must cover as wide a ground as possible.

It is proposed that matters beyond these standards be referred to existing law in the country of the transmitting party. This entails recourse to further instruments such as recommendations to governments and means that changes will be more gradual.

In this connection, the CDMM is also tackling: means of encouraging production; an analysis of the problem of dubbing or subtitling; and means of ensuring a better chance of survival for the production of small European countries. It is in this area that we hope to find proposals for encouraging media education and media creativity, for example the establishment of vocational training centres in audiovisual techniques and trainee exchange schemes in Europe.

3. *The activities of the Council for Cultural Co-operation (CDCC)*

At the same time, the principle of the cultural dimension of the media has been reinforced by the CDCC, especially in its work on culture industries and the Final Conference on Project No. 11, held in The Hague in October 1986.

Furthermore, the Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs, which will be held in Sintra (Portugal) from 15 to 17 September 1987, is to adopt a resolution on "promoting the common heritage and European cultural diversity taking into account the development of communication technologies".

The CDCC has a leading role to play in the formulation of cultural policy on the media. Consequently, it is essential that the approaches of the CDMM and CDCC remain complementary. A liaison Culture-Communication Group has been set up to that end.

5. The role of the Assembly

The Assembly can make a decisive contribution. It should help to anchor the debate of the mass media more firmly in its cultural context and, in doing so, facilitate the adoption of the requisite economic and political measures.

We can clarify the issues on the wider European level, especially by pointing out that the

A cet effet, des normes de base doivent être adoptées dans des domaines essentiels tels que la programmation, la protection de la jeunesse (à laquelle tient beaucoup l'Assemblée), la publicité, le parrainage, les droits d'auteur. Il importe qu'elles couvrent un domaine aussi large que possible.

Il est proposé que les cas qui ne relèvent pas de ces normes devront être traités selon le droit existant dans le pays de la partie émettrice. Cela entraîne le recours à d'autres instruments complémentaires comme les recommandations aux gouvernements et implique des changements plus graduels.

Dans cette perspective, le CDMM étudie également les points suivants: moyens d'encourager la production; analyse du problème du doublage ou du sous-titrage; mesures pour donner de meilleures chances de survie à la production des petits Etats européens. C'est dans ce dernier domaine qu'on espère trouver des propositions favorables à des médias éducatifs et créateurs, par exemple la mise en place de centres de formation professionnelle aux techniques de l'audiovisuel et de systèmes d'échanges de stagiaires en Europe.

3. *Travaux du Conseil de la coopération culturelle (CDCC)*

Simultanément, le principe de la dimension culturelle des médias a été renforcé par le CDCC, tout particulièrement lors de ses travaux sur les industries culturelles et la Conférence finale sur le Projet n° 11 tenue à La Haye en octobre 1986.

D'autre part, la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles, qui se tiendra à Sintra (Portugal) du 15 au 17 septembre 1987, doit adopter une résolution sur «La mise en valeur du patrimoine commun et des diversités culturelles européennes, compte tenu du développement des technologies de communication».

Le CDCC est amené à jouer un rôle important dans l'élaboration d'une politique culturelle des médias compte tenu du nouveau contexte européen. Dans cette perspective, il importe que les approches du CDMM et du CDCC restent complémentaires. C'est à cet effet que le groupe de liaison culture-communication a été constitué.

5. Rôle de l'Assemblée

L'Assemblée peut apporter une contribution décisive. Elle devrait aider à situer plus solidement le débat sur les moyens de communication de masse dans sa perspective culturelle et, dans ce contexte, faciliter l'adoption des dispositions économiques et politiques nécessaires.

Nous pouvons clarifier les questions qui se posent au niveau européen le plus large, en par-

political will to devise European cultural policies on the mass media does exist and this on a broader level than that of the Twenty-one.

We can also intervene nationally to help advance the level of agreement on items under discussion in the preparation of the convention, especially on education and training and combating violence and obscenity.

We can then stress the political importance of these factors to the Committee of Ministers so as to encourage them to sign the convention at the earliest opportunity.

A similar approach to national parliaments might be necessary in order to speed up the procedure of ratifying the convention. We should carefully consider in what context and in what way to press for other requisite measures (recommendation, national or European initiative).

Furthermore, the Assembly can welcome the step of holding European Cinema and Television Year in 1988 and hope that it will provide new ideas for the debate about culture and the mass media. The Committee on Culture and Education will contribute to this project by organising a colloquy in Orvieto (Italy) on "Cinema and television: the audiovisual field as a vector of communication between Eastern and Western Europe".

In conclusion, it can be hoped that by the time of the 2nd European Ministerial Conference on Mass Media Policy, which will be held on 23-24 November 1988 in Stockholm, it will be possible to give a favourable assessment of the action taken, especially with regard to the convention on transfrontier broadcasting in Europe.

APPENDIX I

Survey of European co-operation concerning the media within the Council of Europe

A. *The Council of Europe's Parliamentary Assembly*

From the early 1970s the Assembly has debated a considerable range of media issues. Interest has tended to vary between committees. Attention has chiefly been focused on the mass media:

— Political control (Political Affairs and Legal Affairs Committees);

— Technological co-operation (Committee on Science and Technology);

— Copyright (Legal Affairs Committee);

— Quality and content (Committee on Culture and Education);

ticulier en rappelant qu'il existe une volonté politique de concertation des politiques culturelles européennes dans le domaine des *mass media*, et cela au niveau plus large de celui des Vingt et un.

Nous pouvons également intervenir dans nos pays respectifs pour faire progresser le degré d'accord sur les points examinés dans le cadre de la préparation de la convention et notamment sur l'éducation et la formation, et contre la violence et l'indécence.

Nous pouvons ensuite insister auprès du Comité des Ministres sur l'importance politique de ces enjeux de manière à les encourager à signer la convention dans les meilleurs délais.

Une démarche similaire serait nécessaire auprès des parlements nationaux afin d'accélérer la procédure de ratification de la convention. Il nous faut bien réfléchir au contexte et aux méthodes les mieux appropriées pour faire avancer les autres mesures nécessaires (recommandation, initiative nationale ou européenne).

Par ailleurs, l'Assemblée se félicite de l'initiative de l'Année européenne du cinéma et de la télévision prévue pour 1988, espérant qu'elle viendra enrichir le débat sur l'enjeu culturel des *mass media* de nouvelles propositions. La commission de la culture et de l'éducation contribuera à cette initiative en organisant à Orvieto (Italie) un colloque sur le thème «Cinéma et télévision: l'audiovisuel comme vecteur de communication entre l'Est et l'Ouest».

En conclusion, nous pouvons espérer qu'à la 2e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse, qui se tiendra les 23-24 novembre 1988 à Stockholm, on arrivera à établir un bilan positif des actions entreprises, tout particulièrement en ce qui concerne la convention sur la radiodiffusion transfrontière en Europe.

ANNEXE I

Rappel sommaire de la coopération européenne dans le domaine des médias au sein du Conseil de l'Europe

A. *L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

Depuis le début des années 70, l'Assemblée a examiné une vaste gamme de questions relatives aux médias. Les intérêts exprimés ont varié selon les commissions. L'attention s'est principalement concentrée sur les *mass media*:

— Contrôle politique (commissions des questions politiques et juridiques);

— Coopération technologique (commission de la science et de la technologie);

— Droits d'auteur (commission des questions juridiques);

— Qualité et contenu (commission de la culture et de l'éducation);

— Commercial aspects (Legal Affairs Committee and Committee on Culture and Education);

— Media and parliament, elections (Committee on Parliamentary and Public Relations);

— Media other than mass media: books, music, cinema (Committee on Culture and Education).

The Assembly has taken an active part in the Council of Europe's intergovernmental work by following the progress of the relevant steering committees and ministerial conferences.

B. *Intergovernmental activity in the Council of Europe*

1. *Steering Committee on the Mass Media (CDMM)*

Although European agreements in the media field date from as early as 1960, it was only following Assembly recommendations of 1975 that a specific intergovernmental committee was set up on mass-media questions: first in the area of legal co-operation and subsequently in that of human rights. This is the present Steering Committee on the Mass Media (CDMM).

From 1976 to 1980 studies were published on: the role of the state with regard to the media; international aspects of the free flow of information; state information practice; broadcasting institutions; cable distribution of radio and television programmes.

From 1980 the CDMM, which "saw its role as a different and wider one: a brains trust for all aspects of the media, not just legal aspects", has sought to analyse developments in the field of information and communication, to examine specific issues such as the new media, copyright questions related to the mass media, advertising, etc. In this context studies have been published on the interdependence of the media, intellectual property rights and cable distribution of television programmes, television by satellite and cable.

In the Council of Europe's third medium-term plan 1987-91, one field of work is devoted to "the media in democratic society". The CDMM has been invited to base its work schedule on the priorities set out in the new plan.

Furthermore, the Committee of Ministers has associated the CDCC with the CDMM's activities by setting up a Culture Communication Group comprising members of the CDCC and the CDMM.

The CDMM's work programme now concerns videos with violent or pornographic content, private copying, piracy, exclusivity rights to major events and sponsorship. New areas are the position of the press in relation to the new media, technical standards and the impact of technological options on media policies and culture, and freedom of expression and information in relation to the development of the media.

— Aspects commerciaux (commission des questions juridiques et commission de la culture et de l'éducation);

— Moyens de communication de masse et parlement, élections (commission des relations parlementaires et publiques)

— Moyens de communication autres que de masse: livre, musique, cinéma (commission de la culture et de l'éducation).

L'Assemblée a activement participé à l'activité intergouvernementale du Conseil de l'Europe en suivant les travaux des comités directeurs et conférences ministérielles concernés.

B. *Activité intergouvernementale du Conseil de l'Europe*

1. *Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM)*

Bien que des accords européens relatifs aux médias aient été conclus dès 1960, c'est seulement à la suite des recommandations de 1975 de l'Assemblée qu'un comité intergouvernemental a été spécialement chargé de ces questions, d'abord sous l'angle de la coopération juridique puis sous celui des droits de l'homme. Il s'agit du présent Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM).

De 1976 à 1980 des études ont porté sur les sujets suivants: rôle de l'Etat concernant les moyens de communication de masse; aspects internationaux de la libre circulation de l'information; pratiques d'information des Etats; institutions de radiodiffusion; distribution par câble d'émissions de radio et de télévision.

A partir de 1980, le CDMM, qui «devait à son avis jouer un rôle différent et plus large, être un groupe de réflexion chargé de tous les aspects des médias et non pas seulement des aspects juridiques», s'est efforcé d'analyser l'évolution en cours dans le domaine de l'information et de la communication, d'examiner des points spécifiques comme les nouveaux médias, les questions de droits d'auteur liées aux moyens de communication de masse, la publicité, etc. Dans ce contexte, des études ont été publiées ayant pour thèmes l'interdépendance des médias, les droits de propriété intellectuelle, la distribution par câble de programmes de télévision, la télévision par satellite et par câble.

Dans le troisième plan à moyen terme 1987-1991 du Conseil de l'Europe, un domaine de travail est consacré aux médias dans la société démocratique. Le CDMM a été invité à établir les bases de son schéma de travail sur les priorités inscrites dans ce nouveau plan.

Par ailleurs, le Comité des Ministres a associé le CDCC aux travaux du CDMM en créant un groupe de liaison culture-communication regroupant des membres du CDCC et du CDMM.

Le programme de travail du CDMM porte, actuellement, sur les vidéogrammes à contenu violent ou pornographique, la copie privée, la piraterie, le droit d'exclusivité pour des manifestations importantes et la sponsorisation. On peut citer parmi les domaines récemment abordés la situation de la presse par rapport aux nouveaux médias, les normes techniques et l'impact des options technologiques sur les politiques de communication de masse et la culture, la liberté d'expression et d'information dans la perspective du développement des médias.

The CDMM has, however, been forced to revise its priorities because of the substantial increase in work resulting from the implementation of the resolutions of the Vienna Conference.

2. *European Ministerial Conference on Mass Media Policy* (Vienna 9-10 December 1986)

The 1st European Ministerial Conference on Mass Media Policy was held in Vienna on 9-10 December 1986. The most important result was the priority given to the preparation by the Council of Europe of a binding legal instrument on transfrontier broadcasting. The ministers made proposals regarding the promotion of the European audiovisual sector and drew attention to their commitment to maintaining the public-service role of broadcasting, while recognising that this function could be fulfilled by publicly or privately organised entities.

A 2nd European Ministerial Conference on Mass Media Policy is to be held in Stockholm on 23-24 November 1988.

3. *Council for Cultural Co-operation (CDCC)*

Concurrently the Council for Cultural Co-operation (CDCC) has addressed itself to media questions, both mass media and other.

From 1970 to 1980, its activities focused on the study of socio-cultural aspects of the main mass communication media (along the lines of Wangermée's *L'après-télévision*). In a series of projects, the last of which was Project No. 6 "Culture and the media", a systematic review was conducted of new developments in the audiovisual field in various member states. This included studies on community media, local radio and television, and participation in communication.

In the meantime, following Assembly Resolution 624 (1976) on the performing arts and the 1st Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs (Oslo, 1976), a series of colloquies on encouraging artistic creation in different specific fields (plastic arts, theatre, contemporary music...) were held in Strasbourg. In addition, further to a resolution of the Ministers of Culture in Athens (1978), the CDCC organised a major conference on the state's role *vis-à-vis* the culture industries (1980), which included broadcasting.

However, with the second medium-term plan (1981-86) the Committee of Ministers entrusted the study of all aspects of media questions to the CDMM. In this situation, the CDCC decided to work on the cultural aspects of the media and to follow the conference of 1980 with the launching of a new Project No. 11: "The promotion of creativity taking into account the development of the culture industries", and with the constitution of a committee of government experts on the cinema.

In the field of cinema, the Committee of Experts set out to examine Assembly Recommendation 862 (1979) on cinema and the state and to make concrete proposals for European co-operation in this field. Two priority subjects were identified: conservation of the film heritage and film distribution, and recommendations to governments have been adopted by the Committee of Ministers. In 1985, the CDCC

Le CDMM a cependant été obligé de réviser ses priorités, étant donné l'augmentation substantielle de travail résultant de la mise en œuvre des propositions de la Conférence de Vienne.

2. *Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse* (Vienne, 9-10 décembre 1986)

La 1re Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse s'est tenue à Vienne les 9 et 10 décembre 1986. Le résultat le plus important a été la priorité accordée à l'élaboration par le Conseil de l'Europe d'un instrument juridique contraignant sur la radiodiffusion transfrontière. Les ministres ont fait des propositions concernant la stimulation du secteur audiovisuel européen et ont rappelé l'importance qu'ils accordaient au maintien du rôle de service public de la radiodiffusion, tout en reconnaissant que ce rôle pouvait être rempli par des organes publics ou privés.

Une 2e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse doit avoir lieu à Stockholm les 23-24 novembre 1988.

3. *Conseil de la coopération culturelle (CDCC)*

Parallèlement, le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) s'est intéressé aux moyens de communication de masse et autres.

De 1970 à 1980, ses activités ont été axées sur l'étude des aspects socio-culturels des grands moyens de communication de masse («L'après-télévision» de Wangermée). Une série de projets, dont le dernier est le nº 6, «Culture et médias», a permis l'examen systématique des faits nouveaux du domaine audiovisuel dans les Etats membres. Les études ont porté notamment sur les médias communautaires, les radios et télévisions locales, la participation et la communication.

Pendant la même période, suite à la Résolution 624 (1976) de l'Assemblée relative aux arts du spectacle et de la 1re Conférence des ministres responsables de la Culture (Oslo, 1976), une série de colloques sur l'encouragement à la création artistique dans différents domaines (arts plastiques, théâtre, musique contemporaine, etc.) s'est tenue à Strasbourg. De plus, en application d'une résolution adoptée par les ministres de la Culture à Athènes (1978), le CDCC a organisé en 1980 une conférence majeure sur le rôle de l'Etat vis-à-vis des industries culturelles, dont la radiodiffusion.

Toutefois, lors de l'adoption du deuxième plan à moyen terme (1981-1986), le Comité des Ministres a confié l'étude de la question des médias, sous tous ses aspects, au CDMM. Le CDCC a décidé en conséquence de s'attacher aux aspects culturels et de donner suite à la conférence de 1980 en lançant un nouveau Projet nº 11 intitulé: «La promotion de la création face au développement des industries culturelles», et en constituant un Comité d'experts gouvernementaux du cinéma.

En matière de cinéma, le comité d'experts a entrepris d'examiner la Recommandation 862 (1979) de l'Assemblée sur le cinéma et l'Etat et de présenter des propositions concrètes de coopération européenne. Deux thèmes ont été jugés prioritaires: la protection du patrimoine cinématographique et la distribution des films. Des recommandations aux gouvernements sur ces questions ont été adoptées par le Comité des Ministres.

published a study on "The film market in Europe and the new technologies".

The main aim of Project No. 11 was to study the impact of the culture industries on "Creativity and cultural identity" with a view to stimulating "the shaping of government policies intended to encourage not only artistic creation but also the ability of individuals and groups to express themselves". The colloquies held in the context of the project enabled the various sectors interested (local authorities, creative artists, industry, broadcasting authorities...) to join in dialogue and so prepare a number of concrete proposals which were included in four resolutions, on specifically cultural issues, at the final conference of this project in The Hague on 21-23 October 1986. As from 1987, it has been decided to introduce a specific programme of activities designed to give responses to the cultural problems generated by the development of new technologies as part of the CDCC's overall cultural policy.

Another CDCC project, No. 10: "Cultural dynamics in regional development", includes the role of communication in regional development. The declaration adopted at the recent conference in Florence (14-16 May 1987) stressed the importance of promoting local and regional audiovisual production networks.

4. *Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs*

The European ministers responsible for cultural affairs have always had the cultural aspects of the media on their conference agendas in the belief that the Council of Europe should engage in specific activities in this field. At the last conference (Berlin, 1984) a resolution was adopted on culture and communications technology. The cultural dimension of communication should be discussed at the next conference in Sintra (Portugal) in September 1987.

5. *Sport*

The Steering Committee for the Development of Sport (CDDS) has in its turn considered media coverage of sporting events: the role of television in the encouragement of sport, the impact of televised sport on sports practice, sports advertising, violence and the interrelationship of sport sponsorship and the media.

The European ministers responsible for sport most recently adopted a resolution on new partnerships in sport relating to the media and the commercial sector (Dublin, 1986).

6. *Committee of Ministers*

On the basis of the activities of these steering committees, the Committee of Ministers has, for its part, addressed a certain number of recommendations to governments. The most recent have been on: principles of televised advertising, the use of satellite capacity for television and sound broadcasting, principles relating to copyright questions in the field of satellite and cable television, and audiovisual production in Europe; the protection of the film heritage and film distribution, copy-

En 1985, le CDCC a publié une étude intitulée: «Le marché du film en Europe face aux nouvelles technologies».

Le Projet n° 11 avait pour objectif principal d'étudier l'impact des industries culturelles sur «la créativité et l'identité culturelle», pour stimuler «la définition de politiques gouvernementales destinées à encourager non seulement la création artistique mais également l'aptitude à l'expression des individus et des groupes». Les colloques organisés dans le cadre du projet ont permis aux différentes parties intéressées (collectivités locales, artistes créateurs, industries, organes de radiodiffusion, etc.) de dialoguer et de formuler ainsi des propositions concrètes, qui ont été incluses dans quatre résolutions à implications spécifiquement culturelles adoptées au cours de la conférence finale sur le projet (La Haye, 21-23 octobre 1986). A compter de 1987, dans le cadre de la politique culturelle d'ensemble du CDCC, il a été décidé de mettre en place un programme spécifique d'activités visant à répondre aux problèmes culturels posés par le développement des nouvelles techniques.

Un autre Projet du CDCC (n° 10): «Dynamique culturelle dans le développement régional» concerne notamment la place de la communication dans le développement régional. La déclaration adoptée lors de la récente Conférence de Florence (14-16 mai 1987) souligne qu'il importe de promouvoir des réseaux de production audiovisuelle régionaux et locaux.

4. *Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles*

Les ministres européens responsables des Affaires culturelles ont toujours inscrit à l'ordre du jour de leurs conférences les aspects culturels des moyens de communication de masse et se sont déclarés convaincus que le Conseil de l'Europe devait lancer des activités spécifiques dans ce domaine. Une résolution sur la culture et les technologies de communication a été adoptée à la dernière conférence (Berlin 1984). La dimension culturelle de la communication devrait être examinée à la prochaine conférence, qui doit se tenir à Sintra (Portugal) en septembre 1987.

5. *Sport*

Le Comité directeur pour le développement du sport (CDDS) a examiné à son tour la couverture des manifestations sportives par les moyens de communication de masse: rôle de la télévision dans l'encouragement au sport, impact du sport télévisé sur la pratique du sport, publicité et sport, violence et les relations entre la sponsorisation du sport et les médias.

Très récemment, les ministres européens responsables du Sport ont adopté une résolution sur les nouvelles formes de collaboration dans le sport, concernant les médias et le secteur commercial (Dublin, 1986).

6. *Comité des Ministres*

Se fondant sur les activités de ces trois comités directeurs, le Comité des Ministres a, pour sa part, adressé un certain nombre de recommandations aux gouvernements. Les plus récentes ont porté sur les questions suivantes: principes relatifs à la publicité télévisée, utilisation des satellites pour la télévision et radiodiffusion sonore, principes relatifs aux questions de droits d'auteur dans le domaine de la télévision par satellite et par câble, production audiovisuelle en Europe, protec-

right and cultural policy and the encouragement of artistic activity ; and sport and television.

In 1982 the Committee of Ministers formally adopted a declaration on the freedom of expression and information.

7. *Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe*

The Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe has considered examining the question of local radio and television. In 1987 the Conference launched the "Prix Europa" for programmes with European cultural interest by the local or regional media and held a joint conference with the CDCC on regional cultural policies (the CDCC's Project No. 10, Florence, 14-16 May 1987). It has also devoted one article of its draft European charter for regional or minority languages to the media (Article 8).

APPENDIX II

European Cinema and Television Year : outline and programme proposals

Introduction

The European Council, meeting in Milan on 28-29 June 1985, approved the proposal contained in the report of the *ad hoc* Committee on a People's Europe that 1988 be declared European Cinema and Television Year.

In June 1986, the Commission of the European Communities presented a communication on European Cinema and Television Year (ECTVY) to the Council, the European Parliament and the Economic and Social Committee. This communication set out the aims, targets and organisation aspects of the Year. It led to a resolution adopted by the Council of Ministers on 13 November 1986.

At the 400th meeting of the Ministers' Deputies, in October 1986, the Committee of Ministers agreed to associate the Council of Europe with the Year and to invite the Contracting Parties to the European Cultural Convention which were not members of the Council of Europe to be associated with the Year.

At the same meeting, the Committee of Ministers also agreed to invite the Parliamentary Assembly to take part in the Year's activities and instructed the Secretariat to identify, in consultation with the steering committees concerned (notably the CDCC and the CDMM) and the organs of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE), the Council of Europe activities which might be selected as contributions to the Year.

Structure and organisation of the Year

The Year will be organised by the following :

a. The European Steering Committee is responsible, according to the resolution of 13 November

tion du patrimoine cinématographique et distribution des films, droits d'auteur et politique culturelle, encouragement à la création artistique, sport et télévision.

En 1982, le Comité des Ministres a adopté officiellement une déclaration sur la liberté d'expression et d'information.

7. *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*

La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a envisagé d'examiner la question des radios et télévisions locales. La conférence a lancé en 1987 le « Prix Europa », destiné aux programmes culturels d'intérêt européen produits par des médias locaux ou régionaux ; elle a tenu une réunion jointe avec le CDCC, dans le cadre du Projet n° 10 de ce dernier sur les politiques culturelles régionales (Florence, 14-16 mai 1987) et elle a consacré un article de son projet de charte européenne des langues régionales ou minoritaires au problème des médias (article 8).

ANNEXE II

Propositions de schéma et de programme pour l'Année européenne du cinéma et de la télévision

Introduction

Le Conseil européen, lors de sa réunion des 28-29 juin 1985 à Milan, a approuvé la proposition contenue dans le rapport du Comité *ad hoc* « Europe des citoyens », visant à ce que l'année 1988 soit proclamée Année européenne du cinéma et de la télévision.

En juin 1986, la Commission des Communautés européennes a présenté au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social une communication sur l'Année européenne du cinéma et de la télévision 1988 (AECTV). Cette communication expose les objectifs, les cibles et les aspects relatifs à l'organisation de l'Année. Elle a donné lieu à une résolution, adoptée par le Conseil des ministres le 13 novembre 1986.

Lors de la 400e réunion des Délégués des Ministres, en octobre 1986, le Comité des Ministres a décidé d'associer le Conseil de l'Europe à l'Année et d'inviter les Parties contractantes à la Convention culturelle européenne qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe à s'y associer.

A l'occasion de la même réunion, le Comité des Ministres a aussi décidé d'inviter l'Assemblée parlementaire à participer aux activités de l'Année et il a chargé le Secrétariat, en concertation avec les comités directeurs concernés (notamment le CDMM et le CDCC) et les organes de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), de déterminer les activités du Conseil de l'Europe qui pourraient être choisies en tant que contributions à l'Année.

Structure et organisation de l'Année

L'Année reposera sur les structures suivantes :

a. Le comité directeur européen est responsable, d'après la résolution du 13 novembre 1986, de la

1986, for the general co-ordination of the programme and for ensuring coherence between all the various activities as well as the selection of the projects to be undertaken at European level.

The Steering Committee, which held its inaugural meeting in Rome on 30 January 1987, is chaired by Mrs Simone Veil. It includes representatives of the Commission and the European Parliament, the Council of Europe, broadcasting corporations, the main cinema federations and the chairmen of the national committees.

The Council of Europe is represented on the committee by representatives of the Committee of Ministers, of the Assembly (Mrs Morf), the CLRAE, the CDMM, the CDCC and of the Secretariat General.

The Commission of the European Communities acts as the committee's secretariat. This includes one official of the Council of Europe, who took part in the organisation of European Music Year, on secondment to Brussels.

The bureau of the committee comprises the Chairman, Vice-Chairmen, representatives of the Commission and European Parliament, the Committee of Ministers, the Parliamentary Assembly, cinema and television and a number of national committee chairmen.

b. National committees

The resolution of 13 November 1986 refers to the setting up of national committees composed of members representing the various fields concerned. According to the resolution, their task is to support and implement national projects organised for the Year in the state concerned. They will in particular be required to identify in their country projects to be proposed for selection by the Steering Committee and for financial support at European level.

Timetable of ECTVY

As far as the timetable of preparations for the Year is concerned, the secretariat of the Year considers that the European institutions (Commission and Council of Europe) and the professional organisations ought now to be in a position to present their programmes for the Year.

At present, the official launching of the Year is tentatively scheduled for January 1988.

Budget of ECTVY

The budget for the Year is as yet still uncertain.

A budget proposal is to be found in the preliminary draft budget worked out by the Commission of the European Communities (budget heading 679). The Council of Ministers' present budget estimate is much lower than that proposed by the European Commission. The European Parliament has not yet put forward any proposals. In view of this budgetary uncertainty, the Steering Committee of ECTVY hopes to receive substantial outside financial support. A large number of activities will probably be sponsored.

coordination générale du programme et veille à la cohérence de l'ensemble des différentes actions menées, ainsi qu'au choix des actions à entreprendre au niveau européen.

Le comité directeur, qui a tenu sa réunion inaugurale le 30 janvier 1987 à Rome, est présidé par M^me^ Simone Veil. Il comprend des représentants de la Commission et du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, des organismes de radiodiffusion, des principales fédérations de cinéma et les présidents des comités nationaux.

En ce qui concerne la représentation du Conseil de l'Europe au sein du comité, celle-ci se compose de représentants du Comité des Ministres, de l'Assemblée (M^me^ Morf), du Secrétariat Général, de la CPLRE, du CDMM et du CDCC.

Le secrétariat du comité est assuré par la Commission des Communautés européennes. Un agent du Conseil de l'Europe, qui a participé à l'organisation de l'Année européenne de la musique, effectue la liaison avec le comité directeur.

Le bureau du comité, comprend le président, les vice-présidents, des représentants de la Commission et du Parlement européen, du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du cinéma et de la télévision, ainsi qu'un certain nombre de présidents de comités nationaux.

b. Les comités nationaux

La résolution du 13 novembre 1986 fait référence à la création de comités nationaux composés de membres représentatifs des différents milieux concernés. D'après la résolution, ils ont pour tâche de soutenir et de réaliser les actions nationales organisées pour l'Année dans l'Etat concerné. Ils seront, en particulier, appelés à identifier dans leur pays des actions à proposer en vue d'être sélectionnés par le comité directeur et de bénéficier d'un soutien financier au niveau européen.

Calendrier de l'AECTV

En ce qui concerne le calendrier de préparation de l'Année, le secrétariat de l'Année estime qu'à l'heure actuelle, les institutions européennes (Commission et Conseil de l'Europe) et les organisations professionnelles devraient être en mesure de présenter leurs programmes pour l'année.

On envisage pour l'instant de procéder au lancement officiel de l'Année en janvier 1988.

Budget de l'AECTV

Le budget pour l'Année est, à l'heure actuelle, encore incertain.

Une proposition de budget figure dans l'avant-projet de budget élaboré par la Commission des Communautés européennes (ligne budgétaire 679). Pour l'instant, le Conseil des ministres a fait une estimation de budget bien inférieure à celle proposée par la Commission européenne. Le Parlement européen ne s'est pas encore prononcé. Vu cette incertitude budgétaire le Comité directeur de l'AECTV souhaite bénéficier d'un soutien financier extérieur important. On aura vraisemblablement recours au parrainage pour un grand nombre d'activités.

In real terms, the request for approximately 6,5 million ECU (1 ECU = approximately 7 FF) is likely to be trimmed to 2 million ECU. By way of comparison, we should point out that the contributions paid to the special account for European Music Year by the Council of Europe, the European Communities and donors between 1982 and 1985 amounted to 6,7 million FF (one million ECU) against a total turnover of some 500 million FF. Moreover, the Cultural Fund (CDCC) has a budget of about 14 million FF per annum (2 million ECU).

ECTVY programme proposals

Possible contributions to the Year from the CDMM's programme

Generally speaking, the main points emerging from Resolution No. 1 of the European Ministerial Conference on Mass Media Policy in Vienna, on which the major part of the CDMM's contribution to ECTVY rests, are as follows:

— mutual promotion of audiovisual productions under national promotion schemes;

— private savings and investment in the audiovisual field, accompanied by incentives notably of a fiscal nature, as well as their transfrontier circulation;

— contribution of broadcasting companies to the development of audiovisual creation.

When the CDMM considers its contribution to the Year, it should bear various possibilities in mind, that is to say:

— meetings/seminars with professionals, the conclusions of which could be widely distributed;

— *ad hoc* studies, possibly conducted outside the organisation, based on national practices and regulations and which would pinpoint specific problems with a view to professional action or the establishment of standards;

— the publication of surveys;

— the adoption of guidelines or recommendations in the sphere of government activities;

— possible award of grants to outside schemes answering the concerns voiced in Resolution No. 1.

Possible contributions to the Year from the CDCC's programme

The CDCC intends to contribute to the ECTVY by pursuing its work on the implementation and development of Recommendation No. R (85) 8 on the conservation of the European film heritage.

Furthermore, there are plans for organising a specific activity on the theme "developing film awareness among cinema-goers particularly the young".

A study of the problems raised by the storage and cataloguing of audiovisual archives might also be considered as a further contribution to ECTVY.

En termes réels, la demande d'environ 6,5 millions d'ECU (1 ECU = environ 7 FF) risque d'être réduite à 2 millions d'ECU. A titre de comparaison, signalons que pour l'Année européenne de la musique les contributions versées au compte spécial par le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes et les donnateurs au cours des années 1982-1985 s'élevèrent à 6,7 millions de FF (soit un million d'ECU) alors que le chiffre d'affaires total se situait à environ 500 millions de FF. Par ailleurs, le budget du Fonds culturel (CDCC) est de l'ordre de 14 millions de FF par an (soit 2 millions d'ECU).

Propositions de programme pour l'AECTV

Contributions possibles à l'Année à partir du programme du CDMM

D'une manière générale, les principaux points qui émergent de la Résolution n° 1 de la Conférence ministérielle de Vienne, sur laquelle s'appuie l'essentiel de la contribution du CDMM à l'AECTV, sont les suivants:

— la promotion réciproque d'œuvres audiovisuelles en vertu des systèmes nationaux de promotion;

— l'épargne et l'investissement privés dans le domaine audiovisuel assortis d'incitations, notamment de nature fiscale, ainsi que leur circulation transfrontière;

— la contribution des radiodiffuseurs au développement de la création audiovisuelle.

En examinant sa contribution à l'Année, le CDMM devrait garder à l'esprit les différentes possibilités, à savoir:

— des réunions/séminaires avec des professionnels, dont les conclusions pourraient faire l'objet d'une diffusion importante;

— des études *ad hoc*, éventuellement menées en dehors de l'organisation, basées sur les pratiques et les réglementations nationales et destinées à isoler des problèmes concrets en vue d'actions de nature normative ou professionnelle;

— la publication d'enquêtes;

— l'adoption de «lignes directrices» ou de recommandations dans la sphère d'action gouvernementale;

— l'octroi éventuel de subventions en faveur d'initiatives extérieures répondant aux préoccupations exprimées dans la Résolution n° 1.

Contributions possibles à l'Année à partir du programme du CDCC

En ce qui concerne sa contribution à l'AECTV, le CDCC programme de poursuivre les travaux entrepris pour la mise en œuvre et l'exploitation de la Recommandation n° R (85) 8 sur la protection du patrimoine cinématographique européen.

Par ailleurs, à partir du thème «Sensibilisation des spectateurs, notamment des jeunes, au cinéma», il est prévu d'organiser une activité spécifique.

Une étude sur les problèmes que posent l'archivage et le catalogage des archives audiovisuelles pourrait également être envisagée comme contribution supplémentaire à l'AECTV.

Contribution of the Parliamentary Assembly

The Committee on Culture and Education (with its Sub-Committee on Media) of the Council of Europe's Parliamentary Assembly intends to organise a colloquy at Orvieto (Italy) on "Cinema and television: the audiovisual field as a vector of communication between Eastern and Western Europe".

Preliminary draft of the European programme for the Year

The broad outline of this programme is now clear and the major themes will be:

— production (creation, co-production, support funds, etc.);

— distribution (including multilingualism);

— media events, festivals, competitions;

— research, documentation, legal harmonisation, technical standardisation;

— education and training;

— heritage.

As the first two themes (production and distribution) are closely linked, there are plans to devote five major colloquies during 1988 to various aspects of these problems, namely:

— harmonisation of cinema-television relations (Venice);

— European co-production of audiovisual works (Munich);

— co-distribution of films (Brussels, in conjunction with the Commission of the European Communities);

— piracy of audiovisual works (Strasbourg, in conjunction with the Council of Europe);

— cinema and leisure (Vienna).

The conclusions of the five colloquies would be presented at a final colloquy entitled "Promoting the development of cinematographic and audiovisual production in Europe", which might be held on the occasion of the European Ministerial Conference on Mass Media Policy in Stockholm in November 1988.

Around these major colloquies a number of smaller projects would be organised, perhaps in the form of pilot projects; their main aim would, however, be to contribute as much as possible in the way of material and effort to the major colloquies, which would have the advantage of stirring interest in media and political circles.

As regards the third theme (media events), particular mention might be made of the idea of a European cinema day and the proposal that a European cinema academy be created to award a European prize along the lines of the American Oscar. The academy might meet and the prize be awarded each time in Europe's cultural capital.

Contribution de l'Assemblée parlementaire

La commission de la culture et de l'éducation (et sous-commission sur les médias) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a prévu d'organiser à Orvieto (Italie) un colloque sur le thème: «Cinéma et télévision: l'audiovisuel comme vecteur de communication entre l'Est et l'Ouest».

Premier avant-projet du programme européen de l'Année

D'ores et déjà se dessinent les grandes lignes de ce programme dont les thèmes majeurs seront:

— production (création, coproduction, fonds de soutien, etc.);

— distribution (y compris multilinguisme);

— événements médiatiques, festivals, concours;

— recherche, documentation, harmonisation juridique, normalisation technique;

— éducation et formation;

— patrimoine.

Les deux premiers thèmes — production et distribution — étant étroitement liés, il est prévu de consacrer, dans le courant de 1988, cinq grands colloques aux divers aspects de ces questions, à savoir:

— l'harmonisation des relations cinéma-télévision (Venise);

— la coproduction européenne d'œuvres audiovisuelles (Munich);

— la codistribution de films (Bruxelles, en collaboration avec la Commission des Communautés européennes);

— la piraterie des œuvres audiovisuelles (Strasbourg, en collaboration avec le Conseil de l'Europe);

— cinéma et divertissement (Vienne).

Les résultats de ces cinq colloques seraient présentés lors d'un colloque final, sous le titre «Promouvoir le développement des productions cinématographiques et audiovisuelles en Europe», qui pourrait se tenir à l'occasion de la Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse à Stockholm en novembre 1988.

Au cours de ces grands colloques viendraient s'organiser un certain nombre de petits projets qui pourraient prendre la nature de projets pilotes, le but principal étant cependant de rassembler un maximum de contributions et d'efforts autour de ces grands colloques qui auraient l'avantage d'attirer l'attention des médias et des milieux politiques.

Dans le domaine du troisième thème (événements médiatiques), il y a notamment lieu de signaler l'idée d'une journée européenne du cinéma et la proposition de créer une académie européenne du cinéma, avec remise d'un prix européen à l'instar de l'oscar américain. Réunion de l'académie et remise du prix pourraient se faire de façon itinérante, chaque fois dans la capitale culturelle de l'Europe.

Projects in the training field relate mainly to student and trainee exchange programmes. However, the possibility of comparing the different cinema schools in Europe has also been mentioned. Still in the training field, there are plans to devote special attention to introducing schoolchildren to the language of the audiovisual media as part of school curricula.

Lastly, in the heritage conservation field, there are plans to set up a network for the exchange of restored and recovered material. The matter of data banks (film archives) has also been raised, but it has been stressed that, before any European audiovisual data bank project could be implemented, its viability after 1988 had to be assured.

Moreover, the Parliamentary Assembly has proposed two activities for inclusion in the European programme:

— collaboration of television channels in the preparation of films or documentaries on cultural routes in Europe;

— the Orvieto Colloquy on "Cinema and television: the audiovisual field as the vector of communication between Eastern and Western Europe".

APPENDIX III

Further contributions by members of the Committee on Culture and Education

1. *Relationship between the public and private sectors of the audiovisual media*

by Mr Lorenzo Gianotti

This theme was central to the European Ministerial Conference on Mass Media Policy, held in Vienna on 9 and 10 December 1986. Reference can therefore obviously be made to the documentation and reports of the conference. Further analysis here would be largely superfluous, enabling us to move directly to the task of drawing up summaries and proposals. Nevertheless, mention must at the outset be made of the excellent report of July 1981, written by our colleague, Mr Piet Stoffelen, who was at that time the Assembly Rapporteur on this subject.

As far as principles are concerned, there is no doubt that freedom of expression and freedom of intellectual creation include (and this goes for radio and television as well) the freedom to set up and run a business and the opportunity to compete. A comparison with the press (the media with which we have the greatest experience) bears out this argument. If daily and weekly newspapers could be printed solely or chiefly by the public authorities, the interpretation of information would be considerably restricted.

In Europe, there has been little opportunity to put this generalisation to the test as, in our part of the continent, the role played by private broadcasting stations has on the whole been modest. If, nevertheless, we examine the experience of the country (Italy) where the private sector has expanded the most, the results de-

Les projets dans le domaine de la formation concernent principalement des programmes d'échanges d'étudiants et de stagiaires. Toutefois, la possibilité de procéder à une comparaison entre les différentes écoles de cinéma en Europe a également été évoquée. Toujours dans le domaine de la formation, il est prévu de consacrer un effort particulier à l'initiation des élèves au langage audiovisuel dans le cadre des programmes scolaires.

Enfin, dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine filmique, il est envisagé de créer un réseau d'échange de matériels restaurés et récupérés. Le problème des banques de données (archives de films) a également été évoqué, mais il a été souligné que pour tout projet de banque de données européennes dans le domaine de l'audiovisuel, il fallait pouvoir garantir, avant la mise en route du projet, sa viabilité au-delà de 1988.

Par ailleurs, l'Assemblée parlementaire a formulé deux propositions d'activité:

— encourager la collaboration de chaînes de télévision à la préparation de films ou de documentaires sur des itinéraires culturels en Europe;

— organiser à Orvieto (Italie) un colloque sur le thème: «Cinéma et télévision: l'audiovisuel comme vecteur de communication entre l'Est et l'Ouest».

ANNEXE III

Contributions supplémentaires par des membres de la commission de la culture et de l'éducation

1. *Relations entre radiodiffusion publique et privée*

par M. Lorenzo Gianotti

Ce thème a été au centre de la Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse qui s'est tenue à Vienne les 9 et 10 décembre 1986, aussi est-il naturel de se référer aux matériaux et aux rapports de cette conférence, ce qui rend, par ailleurs, l'analyse superflue, et me permet de me consacrer à la synthèse et aux propositions. Il convient cependant de citer tout d'abord l'excellent travail accompli en juillet 1981 par Piet Stoffelen qui était alors rapporteur sur cette question pour l'Assemblée.

En principe il ne fait aucun doute que la liberté d'expression de la pensée et de création intellectuelle nécessite, notamment pour la radio et la télévision, la liberté d'entreprise et la possibilité de la concurrence. A l'appui de cette thèse il suffit de faire une comparaison avec l'imprimé (les médias ayant la plus grande expérience): si les quotidiens et les hebdomadaires pouvaient être uniquement ou principalement imprimés par les pouvoirs publics, l'information s'en trouverait fortement limitée.

On n'a guère pu vérifier cette thèse générale dans la pratique en Europe étant donné que dans notre partie du continent le rôle joué par les organismes de radiodiffusion privés a été extrêmement modeste. Toutefois, si l'on doit considérer l'expérience du pays où ces radiodiffuseurs privés ont bénéficié de la plus grande

scribed in a memorandum presented by the Italian delegation to the Vienna Conference seem to be favourable. Competition between public and private broadcasting stations has led to: 1. improved programming, especially with regard to cultural and experimental components; 2. an increase in the economic strength and distribution of programmes; 3. development of technology; 4. greater interest in production, marketing and promotion; 5. a larger audience with a more varied distribution; 6. the establishment of international consortia in which public and private companies produce and distribute films together.

Nevertheless, it does not require much mental effort to realise that it is wrong to compare the press and the audiovisual field. Television is quite a special medium which requires separate and appropriate consideration and treatment. Some of the reasons for this difference are as follows:

1. The audiovisual message is exceptionally penetrating both physically and from the point of view of effectiveness;

2. Up until now, broadcasting channels were in point of fact restricted and it was therefore necessary to contend with a quasi-monopoly;

3. The principle of free flow of information should not lead to information and programmes becoming trite and poor in quality (as the Swiss delegation pointed out at the Vienna Conference);

4. The necessity of defending and promoting local and national cultures which represent an asset and are the fruit of Europe's history;

5. Private broadcasting stations have been the most powerful (but not, of course, the only) vehicle for the penetration of American films in Europe. This is particularly obvious in the case of Italy. Only the state can withstand this exceptional commercial and sub-cultural pressure.

It is clear that point 5 has immediately taken on greater significance. At a meeting, organised by the European Institute for the Media in Hamburg on 19-21 March 1987, it was stated that the use of American programmes during the time set aside for "fiction" broadcasts by European stations varied from 28 % on FR 3 to over 90 % on pay channels (Mirrorvision, Bravo, Filmnet, etc.). The share of American films on the European small screen ranges from 43 % (in France) to 92 % of the total (in Great Britain). The presence of European productions on the networks of the United States is, on the other hand, minimal.

In recent years, the balance between public and private broadcasting, described in the Stoffelen report, has swung in favour of the latter. Moreover, rapid changes may be expected in the future. A number of factors have furthered the development of private broadcasting stations. Some of these are:

1. a substantial change in transmission technology, either by satellite or cable;

2. the possibility of taking over partially exploited areas and broadcasting rights;

3. the chance of earning large profits, as is illustrated most clearly by the rate of growth in advertising revenue;

liberté, l'Italie, les résultats indiqués dans une note présentée par la délégation italienne à la Conférence de Vienne, paraissent positifs. La concurrence entre radiodiffuseurs publics et privés aurait permis d'obtenir: 1. une amélioration de la programmation, notamment pour les émissions culturelles et expérimentales; 2. un progrès de l'impact économique et de la distribution des programmes; 3. un développement des technologies; 4. un intérêt accru pour la production, le commerce et la promotion; 5. le développement et la différenciation de l'audience; 6. la création de sociétés internationales où radiodiffuseurs publics et privés produisent et distribuent ensemble.

Toutefois, il n'est pas difficile de se rendre compte que la comparaison entre la presse et l'audiovisuel est impropre. La télévision est un moyen tout à fait spécial, qui exige un examen et un traitement différenciés et appropriés. Voici quelques raisons qui militent en faveur de la différence:

1. La capacité de pénétration du message audiovisuel est extraordinairement supérieure du point de vue tant physique que de l'efficacité;

2. Jusqu'à présent les canaux de communication étaient objectivement limités et il fallait donc lutter contre des situations de quasi-monopole;

3. Le principe de la libre circulation des informations ne doit pas aboutir à la banalisation et à la dégradation des informations et des programmes (comme l'a dit la délégation suisse à la Conférence de Vienne);

4. Il faut défendre et promouvoir les cultures nationales et locales qui représentent une richesse et une contribution historique de l'Europe;

5. Les radiodiffuseurs privés ont été le plus puissant (mais pas le seul bien entendu) véhicule de pénétration des productions américaines en Europe. Le cas italien le démontre à l'évidence. Seul le secteur public peut résister à cette exceptionnelle pression commerciale et subculturelle.

Il est évident que le point 5 a revêtu une importance de plus en plus grande. Lors d'une réunion organisée par l'Institut européen des communications, du 19 au 21 mars 1987 à Hambourg, il a été dit que la diffusion de programmes américains pendant le temps consacré à la fiction par les radiodiffusions européennes varie de 28 % pour FR 3 à plus de 90 % pour les chaînes à péage (Mirrorvision, Bravo, Filmnet, etc.). La part des films américains sur le petit écran européen varie de 43 % (en France) à 92 % du total (en Grande-Bretagne). En revanche, les productions européennes ne sont que marginalement présentes sur les réseaux des Etats-Unis.

Ces dernières années, l'équilibre entre radiodiffuseurs publics et privés, décrit par le rapport Stoffelen, s'est modifié en faveur des secondes. On peut en outre prévoir qu'il y aura de nouveaux changements rapides. Diverses raisons concourent à favoriser le développement des émetteurs privés. Parmi lesquels figurent:

1. un changement substantiel des moyens techniques de transmission, par satellite ou par câble;

2. la possibilité d'occuper des espaces et des réseaux partiellement exploités;

3. l'occasion de réaliser des bénéfices de gestion élevés que le rythme de croissance du rendement de la publicité illustre avec une efficacité particulière;

4. states' difficulties and delays in establishing common standards, reaching agreements and co-ordinating their respective radio and television services.

The regulations which used to restrict drastically or prohibit the access of private bodies to radio and television broadcasting have obviously been deprived of any foundation by the opportunity to use satellites and cable distribution. This should therefore herald "freedom of broadcasting".

We must agree nonetheless with the statement made by the delegation of the Federal Republic of Germany at the Vienna Conference that broadcasting is still "a public service, at least as far as comprehensive programmes are concerned".

First, the audiovisual sector is likely to increase its role as the main medium for families and the man in the street, and so become a vitally useful public service. Extremely precise legal standards should therefore exist to regulate private broadcasting stations' programmes and areas.

Secondly, in view of the enormous capacity of the Americans and Japanese to produce and distribute programmes there is a growing risk that national and local cultures and even "European identity" itself will be stifled. It has been widely recognised that we are, in some cases, on the point of being relegated to the fringe. We cannot accept that private broadcasting companies constitute a Trojan horse for the final assault on European culture.

Thirdly, the regulation of advertising receipts by market forces alone could have adverse effects: in particular, it could, on the one hand, make for the creation of vertical monopolies (broadcasting/the press) and, on the other, financially strangle newspaper companies.

After this brief description of the issues, I would like to draw some conclusions. What will the situation be like in the future as regards the relationship between the public and private sectors? Is "peaceful coexistence between the public and private sectors" possible in the field of audiovisual production and distribution? In the light of the sections devoted to this subject in Committee of Ministers Recommendations Nos. R (84) 3 and R (84) 22, I think that work should concentrate on the following points:

1. It is necessary to seek: *a.* an agreement and a set of agreements between European countries which harmonise standards as much as possible, and *b.* coordination of technologies, so as not to repeat, in the field of satellite broadcasting, the mistake which was made with regard to colour television, with the two systems Pal and Secam. The idea that the audiovisual media should develop according to economic and commercial logic should be rejected. The most desirable framework for seeking such agreements is that of the member states of the Council of Europe, rather than that of the European Economic Community, as the criterion of geographical cohesion takes precedence over that of an institutional community.

2. Uniform standards on advertising and sponsorship are of particular importance in order to ensure that they are evenly shared with the press, to limit the proliferation of advertising spots on television and to regulate the conditioning of information and programmes. All this should be done within the framework

4. les atermoiements et les difficultés des Etats à fixer des normes communes, à conclure des accords et à coordonner leurs services de radiodiffusion respectifs.

Il semble évident que les réglementations qui limitaient rigoureusement et interdisaient l'accès du secteur privé à la radiotélévision viennent à perdre leur raison d'être avec la possibilité d'utilisation des satellites et la propagation du câble. De ce point de vue on doit donc souhaiter la «liberté d'antenne».

On ne peut toutefois que souscrire à l'affirmation de la délégation de la République Fédérale d'Allemagne lors de la Conférence de Vienne à savoir que «la radiodiffusion continue d'être une fonction publique, tout au moins à l'égard des programmes complets».

En premier lieu, le secteur audiovisuel est destiné à développer son rôle de média essentiel pour la famille et pour le citoyen, à être un service public d'utilité fondamentale. Il doit donc exister une réglementation très précise qui réglemente les espaces et les programmes des radiodiffuseurs privés.

En second lieu, face à l'énorme capacité de production et de distribution des programmes des Américains et des Japonais, le risque d'étouffement des cultures nationales et locales et de «l'identité européenne» même est toujours plus grand. Il a été reconnu de plusieurs côtés que nous sommes dans certains cas à la limite de la marginalisation. On ne saurait accepter que les radiodiffuseurs privés servent à donner l'assaut final aux cultures européennes.

En troisième lieu, la publicité, réglementée par les seules forces du marché, peut provoquer des effets dégénératifs: en particulier, elle peut, d'une part, favoriser la création de situations de monopole vertical (audiovisuel, imprimé) et, d'autre part, étouffer financièrement les entreprises de presse.

Après cette description sommaire des problèmes, je voudrais formuler quelques conclusions. Quelle orientation donner pour l'avenir aux relations entre radiodiffusion publique et privée? Une «coexistence harmonieuse entre secteurs public et privé» dans le domaine de la production et de la diffusion audiovisuelle est-elle possible? En me fondant sur les parties consacrées à ce problème dans les Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe nos R (84) 3 et R (84) 22, j'estime que le travail doit être axé sur les points suivants:

1. Il convient de rechercher: *a.* un accord et un ensemble d'accords entre les pays européens qui uniformisent les normes dans toute la mesure du possible; et *b.* une coordination sur le terrain des technologies sans répéter pour les satellites l'erreur qui a été commise pour la couleur avec les deux systèmes Pal et Secam. Il faut repousser l'idée que le développement des moyens audiovisuels doit suivre la logique économique et commerciale. La recherche de tels accords doit se faire de préférence dans le cadre du Conseil de l'Europe plutôt que dans celui de la Communauté économique européenne, étant donné que le critère de la contiguïté européenne l'emporte sur celui de la communauté institutionnelle.

2. Une réglementation uniforme en matière de publicité et de parrainage est particulièrement importante pour assurer un équilibre de distribution avec la presse, pour limiter la répétition des spots publicitaires à la télévision, ainsi que pour réglementer les conditionnements de l'information des programmes. Tout cela doit

of rules covering the various sources of financial support for the public and private media: advertising revenue and sponsorship, public funds and licence fees.

3. It is necessary to give a forceful boost to European productions by addressing the issues of co-production, translation, distribution rights, etc. If we are to compete with the Americans and Japanese, two objectives must be achieved: products must be less expensive and of a better cultural quality. In this connection, common standards should be worked out to regulate the importation and distribution of foreign programmes on the basis of minimum quality requirements.

4. Public broadcasting companies must pay greater attention to the cultural level of programmes, which commercial stations generally tend to lower.

5. As far as private broadcasting stations are concerned, it is advisable to foster the emergence of adequate circuits in Europe.

6. A European high authority for television, radio and cinema must pay particular attention to the relationship between the public and private sectors. In this context, it is to be hoped that the proposal made by the Swedish delegation to the Vienna Conference concerning the drafting of a Council of Europe convention on this subject will be accepted.

2. *Language and the media*
by Mr Tom Thoresen

New media developments, and especially those making it possible to spread television broadcasts to the general public and across borders by means of satellites and cable, give rise to a number of questions relating to language and language culture.

To be sure, the problems rest on a number of premises upon which there is probably broad agreement. Firstly, that language itself, written as well as oral, is the best means of communication created by man. Secondly, that language must therefore be protected and further developed on its own premises. The moving image, for example, can never be allowed to become more than a supplement and, above all, never a replacement for language. Thirdly, that both global and also European cultural co-operation must take as its starting point the complexity and diversity of national and regional languages and dialects. Minor languages in this context can include the national languages of small countries, as well as the languages and dialects of regions or districts.

1. The defence of language against the media must, first of all, be a national or regional cultural effort and has to be conducted on a broad front. Tendencies towards the so-called "new illiteracy" are evident in societies heavily influenced by the visual media. The threat, however, is not only posed by television, but also by other forms of simplified symbolic communication represented by the development of computers and so forth. In this process, national governments as well as the European institutions should be encouraged not to lose sight of the established media in favour of the new.

se faire dans le cadre d'une réglementation des diverses sources de financement des radiodiffuseurs publics et privés : rendement de la publicité et de la sponsorisation, financement public, redevance des usagers.

3. Il convient de promouvoir énergiquement les productions européennes en s'attaquant aux problèmes des coproductions, des possibilités de traduction, des réseaux de distribution, etc. Sur le terrain de la confrontation avec les Américains et les Japonais, il faut se fixer deux objectifs : faire des produits moins chers et de meilleure qualité culturelle. Dans ce cadre, il faudra élaborer des normes communes réglementant l'importation et la diffusion des programmes étrangers sur la base de conditions minimales de qualité.

4. En ce qui concerne les radiodiffuseurs publics, il faut qu'ils privilégient le niveau culturel que les radiodiffuseurs commerciaux ont généralement tendance à abaisser.

5. En ce qui concerne les radiodiffuseurs privés, il convient de favoriser la création de circuits appropriés dans le cadre de l'Europe.

6. Une haute autorité européenne de la télévision, de la radio et du cinéma doit s'intéresser tout particulièrement aux relations entre le public et le privé. Dans ce cadre, il est souhaitable d'accepter la proposition présentée par la délégation suédoise à la Conférence de Vienne quant à l'opportunité d'une convention du Conseil de l'Europe en la matière.

2. *Les médias et la langue*
par M. Tom Thoresen

L'évolution prodigieuse dans le domaine des médias et surtout les possibilités qu'offrent les satellites et le câble, qui permettent aux téléspectateurs de capter des programmes beaucoup plus nombreux, et notamment des émissions de l'étranger, soulèvent un certain nombre de questions ayant trait à la langue et à la culture linguistique.

Il existe, bien sûr, dans ce domaine un certain nombre de principes, qui font sans doute l'objet d'un large consensus. Tout d'abord, la langue elle-même, aussi bien écrite qu'orale, constitue le meilleur moyen de communication créé par l'homme. Secondement, il faut, par conséquent, que la langue soit protégée, et qu'on continue à la développer sur des bases qui lui sont propres. Il est donc hors de question que, par exemple, l'image animée devienne plus qu'un complément et en tout cas jamais un substitut de la langue. Troisièmement, la coopération culturelle aussi bien générale qu'européenne doit prendre en compte la complexité et la diversité des langues et dialectes nationaux et régionaux. Dans ce contexte, les langues minoritaires peuvent englober les langues nationales de petits pays ainsi que les langues et dialectes de régions ou provinces.

1. La défense de la langue vis-à-vis des médias doit avant tout s'inscrire dans le cadre d'un effort culturel national ou régional et être assurée sur un large front. Les tendances à ce que l'on appelle le nouvel analphabétisme sont manifestes dans des sociétés fortement influencées par les médias visuels. La menace ne vient toutefois pas uniquement de la télévision mais aussi d'autres modes de communication symboliques simplifiés, au centre desquels se trouve notamment l'ordinateur. Face à ce phénomène, les gouvernements nationaux ainsi que les institutions européennes devraient

It will be of particular importance to further develop, encourage and support the "old" media such as books (fiction as well as specialist literature), periodicals, newspapers, radio and other media using language as the basis means of communication.

2. Regional languages and dialects are, first of all, a national responsibility. But the question is also relevant to European cultural and language policy. This is partly because such languages cross national borders and thereby become a concern for several countries. But it is also because such languages and their variations belong to the diversity of languages which constitute the European linguistic heritage. Gaelic and Lapp languages are, in this context, just as European as are English and Norwegian.

Such languages have often been discouraged because they have stood in the way of efforts by nation states to achieve integration and unity. For this reason they are often not mastered by the younger generations, or have developed a museum-like character. Purism therefore often becomes a strategy where assimilation is considered to be a threat. This is not an easy problem as far as language policy is concerned. Most likely the living development of such languages is best promoted by creating the conditions for active and creative usage, through education and through such media as literature, press and radio. Conditions should probably also be created for broadcasting programmes from such areas in their original language when transmitted through national or international television broadcasts. And the accessibility for a broader audience should be increased through the use of subtitles and not by dubbing.

3. National minority languages can mean many things in a European context. With the strong domination and impact of American television and film productions, all non-English languages can in a way be said to be in a minority position. This makes it an essential task for European countries and for European institutions to increase programme production and the accessibility of such programmes all over Europe. This is probably an area for broad agreement and general understanding. But it inevitably involves other difficulties (in addition to the production itself and its financing).

One difficulty is that such an approach will in itself increase the domination of the visual media over the language media. Television consumption will probably rise, with the problems that this may create for other activities, especially for children and teenagers and affecting their verbal ability and comprehension. The second major difficulty is that it may become more difficult for small nations to "defend" their own culture and their own languages. The Mediterranean countries, the Netherlands and the Scandinavian countries will perhaps face a difficult situation in this respect. From a simple instinct for cultural survival such countries might perhaps wish to take measures to shield themselves against at least some of the television overflow.

The trend, however, seems to be going in the opposite direction, both on the technical and legal

être incités à ne pas négliger les médias qui existent depuis longtemps au profit des médias nouveaux. Il importe tout particulièrement de continuer à développer, favoriser et soutenir les médias «anciens», tels que les livres (aussi bien de fiction que les ouvrages spécialisés), les périodiques, les journaux, la radio et d'autres médias, utilisant la langue comme moyen de communication fondamental.

2. Les langues et dialectes régionaux sont avant tout du ressort des gouvernements nationaux. La politique européenne dans le domaine culturel et linguistique doit cependant aussi s'intéresser à cette question. Cela en partie parce que ces langues franchissent les frontières nationales et que plusieurs pays se trouvent ainsi concernés. Mais aussi parce que ces langues et leurs variations contribuent à la diversité des langues qui constituent le patrimoine linguistique européen. Dans ce contexte, le gaélique et le lapon sont tout aussi européens que l'anglais et le norvégien.

Ces langues n'ont pas toujours bénéficié d'un soutien suffisant, car on considérait qu'elles s'opposaient aux efforts tendant à assurer l'intégration et l'unité nationale. Pour cette raison, elles ne sont souvent pas maîtrisées par les jeunes générations ou bien elles sont devenues un objet de musée. Il arrive, par conséquent, souvent qu'on prône le purisme lorsque l'assimilation est considérée comme une menace. Ce n'est pas un problème facile auquel se trouve confrontée la politique en matière linguistique. Créer les conditions d'un usage actif et créatif, au moyen de l'enseignement et de médias tels que les livres, la presse et la radio, constitue sans doute la meilleure démarche pour favoriser le maintien et l'épanouissement de ces langues. Il faudrait sans doute aussi prévoir des émissions de télévision diffusées par ces régions dans leur langue et retransmises par ces chaînes nationales ou internationales. Et pour toucher un auditoire plus large, il ne faudrait pas recourir au doublage mais au sous-titrage.

3. Les langues nationales minoritaires peuvent recouvrir plusieurs notions dans un contexte européen. A la suite du fort impact des productions télévisées et des films américains, la position de toutes les langues autres que l'anglais peut, d'une certaine manière, être considérée comme minoritaire. Une tâche essentielle pour les pays européens et les institutions européennes consiste donc à accroître la production de programmes et à faire en sorte que ces programmes puissent être captés partout en Europe. Ce point fait sans doute l'objet d'un large consensus et les possibilités d'action ne manquent pas. Mais, outre les problèmes posés par la production proprement dite et son financement, on se heurte inévitablement à des difficultés.

Une telle démarche risque notamment d'accroître la domination des médias visuels sur les médias linguistiques. Il est probable que l'on regardera davantage la télévision, ce qui risque d'engendrer des problèmes pour d'autres activités, surtout dans le cas d'enfants et d'adolescents, dont la capacité d'expression et de compréhension orales risque d'être affectée. L'autre grande difficulté est que les petites nations risquent d'avoir plus de mal à «défendre» leur langue et leur culture. Les pays méditerranéens, les Pays-Bas et les pays scandinaves risquent d'être confrontés à une situation difficile à cet égard. Mus par un instinct de survie culturelle, ces pays souhaiteront peut-être prendre des mesures pour se protéger contre une partie au moins du débordement télévisuel.

La tendance semble toutefois être à l'opposé, sur les plans aussi bien techniques que juridiques,

levels, for example through the work of the CDMM for a European transfrontier broadcasting convention. There is also a general wish for the free-est possible exchange of programmes and communications all over Europe.

There would probably be broad understanding for this on the principle that it would benefit the idea of a common but pluralistic European linguistic and cultural identity should the smaller nations be able to defend their distinctive character. To design a policy for this purpose is, however, not easy if the context is one of increasing internationalisation.

Some possible measures to be considered could be the following:

— To stimulate all European governments to put greater emphasis on national programme production;

— To establish possible joint production funds where even smaller language nations could draw on resources;

— To establish joint education and/or scholarship facilities where countries with a smaller production capacity could get ideas and participate in programme production;

— To secure reasonable room in joint European broadcasts for the smaller culture and language nations;

— To ensure that the smaller language nations are "heard" by using subtitles rather than dubbing programmes;

— To ensure that any parallel systems of dubbing and subtitles are applied to all types of languages;

— To recommend that technical systems, for example cable, are introduced according to the "must carry" principle, so that room for national broadcasts is ensured and possibly given "right of way".

comme l'indiquent notamment les travaux que le CDMM consacre à une convention européenne sur la radiodiffusion transfrontière. L'on désire aussi généralement que les échanges de programmes et les communications puissent s'effectuer avec le moins de restrictions possible partout en Europe.

L'on est sans doute généralement d'accord pour considérer que si les petits pays sont en mesure de défendre les caractéristiques qui leur sont propres, l'identité linguistique et culturelle européenne commune mais pluraliste s'en trouverait finalement renforcée. Dans un contexte qui se caractérise par une internationalisation croissante, il n'est toutefois pas facile d'élaborer une politique appropriée dans ce domaine.

Des mesures envisageables pourraient être notamment les suivantes:

— Inciter tous les gouvernements européens à mettre davantage l'accent sur la production de programmes nationaux;

— Mettre en place des fonds de production communs, auxquels pourraient aussi faire appel les pays à langue minoritaire;

— Mettre en place des systèmes de formation et/ou de bourses communs, auxquels les pays à capacité de production plus réduite pourraient faire appel pour recueillir des idées et participer à la production de programmes;

— Prévoir une place suffisante dans des émissions européennes communes pour les pays à culture et langue minoritaires;

— S'assurer que les pays à langue minoritaire sont «entendus» en recourant au sous-titrage plutôt qu'au doublage;

— S'assurer que des systèmes parallèles de doublage et de sous-titrage sont appliqués à tous les types de langues;

— Recommander que des systèmes techniques, par exemple le câblage, soient mis en place assortis de certaines obligations afin que les émissions nationales aient leur place assurée et que leur diffusion soit garantie.